JUIN 2016 / NUMÉRO 44 / 2 €

L'ENVOLÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

#TOUT LE MONDE DÉTESTE LA JUSTICE

PRISONNIÈRES DEBOUT À FLEURY-MEROGIS ET À FRESNES / KAMEL-LIBRE

ON NE FERA PAS TAIRE MAITRE RIPERT / POLICE PARTOUT - JUSTICE PARTOUT

AMNISTIE POUR LES PRISONNIERS DU MOUVEMENT SOCIAL / RÉFORME PÉNALE TAUBIRA - URVOAS

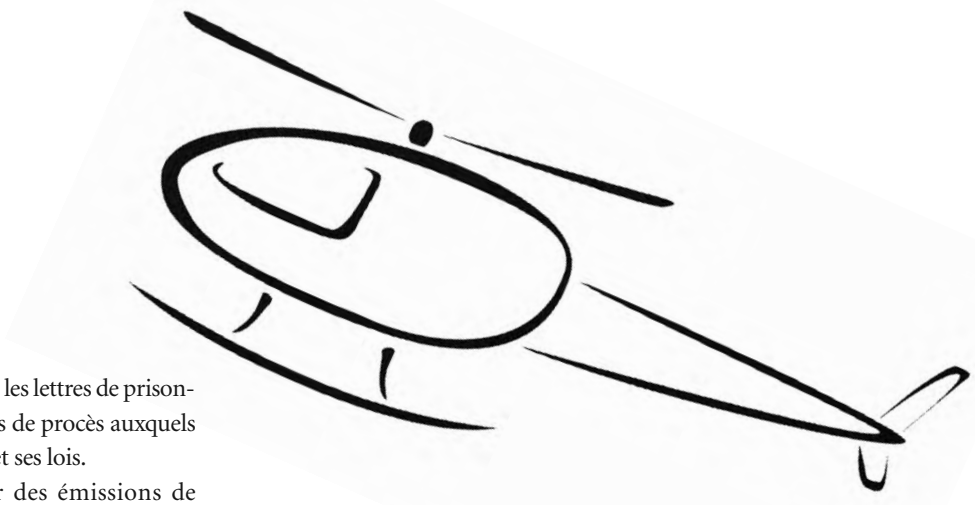

SOMMAIRE

DEPUIS MEXICO DF p. 4
Lettre de Natacha

PRISONNIERES DEBOUT p. 5/17
MAF de Fleury, de Fresnes, Solidarité

ET SI TOUT LE MONDE DETESTAIT LA POLICE p. 18/21
Amnistie – Police partout-Justice partout

TOUT LE MONDE DETESTE LES LOIS p. 22/27
Sur la loi Taubira-Urvoas

KAMEL-LIBRE p. 28
Appel à solidarité

LES PRISONNIERS DETESTENT LA JUSTICE p. 29/31
Lettres de Kazim, de Gaëtan et de Jean-Paul

ON NE FERA PAS TAIRE MAÎTRE RIPERT p. 32/34

L'Envolée est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons… soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

ÉDITO
ACCOMPAGNÉ D'

Trois mois de mouvements dans tout l'Hexagone. Trois mois de discussions, de rassemblements, de manifs, d'occupations, de grèves... Une belle respiration, salutaire ; cela faisait longtemps, bien longtemps que nos vies ne s'étaient pas offert de joyeuses tranches de désordre, de rupture avec un quotidien fâcheusement amorose de solitudes mortifères. L'avenir paraissait bien bouché, entre précarité et sécurité, entre médicaments et places de prison. Oui, ça fait du bien de crier à plusieurs milliers « À bas, l'État, les flics et les patrons », de recouvrir les murs de belles maximes comme « Ni loi ni travail », « La retraite à 13 ans », « Les policiers ne sont pas nos fils, signé Des putes », de retrouver le bon sens de dire aux flics « Tout le monde déteste la police » alors que l'année dernière, on célébrait partout l'union sacrée en embrassant les policiers...

Le pouvoir et tous ses auxiliaires tentent comme toujours d'isoler, de séparer, de dresser les uns contre les autres : casseurs contre bons manifestants, bloqueurs contre tranquilles travailleurs, militants contre délinquants... mais la tendance est plutôt à la rencontre de celles et ceux qui n'en peuvent plus de se plier aux règles, aux diktats d'une économie capitaliste qui n'assure pas le minimum tellement elle se montre pour ce qu'elle est fondamentalement : une association de gros voleurs qui nous dépouillent à leur profit de ce qui appartient à tous. Dans la rue, devant les usines, aux piquets de grève, sur les lieux de blocage se retrouvent des personnes venues de divers horizons, des précaires, des smicards, des lycéens, des travailleurs avec ou sans emploi... et c'est la condition sine qua non de la pérennité de ce mouvement.

Mais il y a un tas de gens qui ne peuvent pas participer à cet élan : ce sont les prisonnières et les prisonniers, tous ceux que le couple sanguinaire police-justice a enfermés pour les punir d'être pauvres et inutiles, rebelles à l'ordre établi. Ceux qui n'ont pas d'autres moyens pour survivre que d'aller chercher leur part au risque de leur liberté. Ceux qui ne peuvent pas s'adapter à un monde qui se resserre de plus en plus.

Une grande partie de ce numéro est consacrée au récit d'une lutte de prisonnières à Fleury-Mérogis qu'elles ont menée pendant plusieurs semaines, en même temps que le mouvement en cours. Avec l'aide et la solidarité de proches, elles ont tenu à en être partie prenante – dans la mesure du possible –, à établir une relation avec l'extérieur pour partager une bagarre en tous points comparable à celle qui se joue dehors. Il est aussi question de la résistance de prisonnières et de prisonniers de Fresnes. Plusieurs rassemblements ont eu lieu devant ces prisons pour leur dire qu'elles n'étaient pas seules et que le message avait été entendu.

Dehors, la multiplication des arrestations, inculpations, comparutions immédiates et mises en détention provisoire de manifestants a commencé à mettre en évidence l'entente parfaite qui unit la police et la justice. Peut-être finirons-nous par ne plus séparer ces deux corps d'Etat ; alors nous cesserons de scander le slogan mensonger de « police partout, justice nulle part ». Partout où il y a police, il y a justice, et vice-versa – et ni l'un ni l'autre ne sont là pour nous protéger. S'il est impensable qu'un mouvement oublie ceux qui se font arrêter et juger, comment ne comprendrait-il pas qu'il devrait en être de même pour toutes celles et ceux qui sont entrés en prison avant le printemps 2016 – et il y en a beaucoup... Autrement dit, il est urgent que le mouvement actuel porte la revendication de l'arrêt des poursuites contre les manifestants et de la libération immédiate des emprisonnés. Tout comme l'exigence de la disparition des tribunaux et des prisons... et du monde qui les génère.

On trouvera aussi dans ce numéro des témoignages de l'intérieur, le récit d'une manœuvre visant à radier un avocat qui affirme « que tous les capitalistes sont des ordures, des saloperies », un appel à se rendre à un procès d'assises pour tenter de s'opposer à une « mise à mort sociale » et la description de la dernière loi sur le code de procédure pénale.

Tous ces textes visent à faire circuler entre l'intérieur et l'extérieur le fait qu'il n'y aucune raison de ne pas se mettre à dire que :

« Tout le monde déteste la justice »

Centre de détention pour femmes
de Santa Martha Acatitla,
mai 2016

Un petit message du Mexique aux auteurs, éditeurs et lecteurs de l'Envolée. La lecture de deux exemplaires de l'Envolée m'empêche de dormir, il est 1 heure du matin, je me tourne et me retourne dans mon lit ; je suis époustouflée de ce que je viens de lire, je suis fatiguée, la curiosité me ronge, tant pis. Je me lève, me prépare un café et dévore le troisième épisode qui me laisse pantoise. J'ai l'impression de découvrir des expériences de prisonniers enfermés dans les goulags russes en 1920. Ahurissant ! Cela fait neuf ans que je suis dans une prison mexicaine, dans un pays dit du « tiers-monde » où le peuple admire et rêve de la France, aspire à l'Europe et s'agenouille devant l'accent anglais. On nage en plein délire.

Ici aussi, l'État criminalise à tout va : le migrant, l'indigène, le sans-travail, l'étranger, le mécontent, l'insubordonné ; ici, on donne des peines jusqu'à 700 ans, mais plus communément, 30, 40, 50, 70 ans de prison. Ici, 98% des avocats sont véreux, il n'y en a pas UN en prison. Tous les domaines de la vie communautaire sont gangrenés par la corruption (fausse victime, faux délit, faux témoin…). Les lois servent ceux qui les érigent et punissent ceux qui ne s'y conforment pas et ceux qui n'ont pas d'amis au pouvoir.

La réinsertion sociale est un leurre et la bonne conduite un antibiotique pour ne pas se laisser bouffer par le système. Si tu te laisses aller, tu finis avec les camés, si tu ne réfléchis pas, tu fais partie des ânes, et si tu penses trop tu gênes. Je préfère la dernière solution. Je n'ai jamais eu peur d'exprimer mes opinions. Les prisons au Mexique, en France ou ailleurs sont immondes et ne sont que le fruit d'un monde sécuritaire dans lequel on veut nous faire vivre en maintenant les peuples dans la peur et la pauvreté. Qu'ils fassent attention, parce qu'en prison on pense, et beaucoup.

Ici, ils enferment des familles entières. Un jour la moitié du pays sera en prison. Que fera-t-on ? Je-m'en-foutisme total. Pas d'éducation. Pas de travail. Beaucoup de violence, de drogue. Le désenchantement total. Que faire ? Attendre l'effet boomerang en sauvant ses côtelettes ? Pour un oui ou pour un non on vous met en taule. Que feront-ils quand ils auront mis tous les pauvres en prison ? Parce que les indigènes sont pauvres, les ignorants sont pauvres, les familles dysfonctionnelles s'appauvrissent, les familles monoparentales s'appauvrissent, les anarchistes, les réactionnaires, anticonformistes et récalcitrants sont tous candidats à la prison ; bientôt les moches, les gros, les quidams de base iront en prison.

Vouloir sauver le monde en fermant toutes les prisons de la terre revient au même que vouloir s'échapper d'un bunker. Il n'y a pas de meilleure évasion que celle d'échapper aux croyances que nous avons au sujet d'un système répressif. Et, si on se retrouve en prison, c'est justement pour arrêter de se sentir puni, réprimé et digne d'aucun mérite. Si nous cessons de croire que le système nous opprime, il arrête de le faire. Nous, les prisonniers de notre époque, enfermés contre l'État de droit, qui ne pouvons pas obtenir de libération quand nous l'avons gagnée ou qui sommes incarcérés de manière arbitraire ou illégale, nous sommes le miroir d'une société prisonnière, qui ne vit pas par choix. Les gens sont prisonniers de leurs sentiments, de leurs émotions et de leurs croyances. Il y a de plus en plus de prisonniers parce qu'il y a une partie de plus en plus grande de la population opprimée. La vulnérabilisation et la criminalisation du peuple amènent plus de gens en prison : on a voulu nous faire croire qu'à travers la globalisation et la technologie, nous serions plus libres d'aller et venir, de choisir ou de changer, et tout le monde se rend compte que ce qui se passe, c'est le contraire ; la manipulation est de plus en plus pointue, la répression plus sophistiquée et la liberté plus restreinte. Il n'y a pas d'endroit sur terre ou on pourrait se sentir toujours libre, ou toujours enfermé. Partout on se sent un peu des deux, libre ou prisonnier. C'est une question de choix.

Allez, courage !

NATACHA LOPVET

Pour la contacter : colectivoartres@gmail.com

PRISONNIÈRES DEBOUT

RETOUR
SUR DEUX MOIS DE MOUVEMENT À LA MAF DE FLEURY,
SUR LES REVENDICATIONS COLLECTIVES À LA MAF DE FRESNES
ET SUR LES SOUTIENS EXTÉRIEURS À CES LUTTES DE PRISONNIÈRES

Début avril, des prisonnières de la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis ont entamé une lutte contre le durcissement de leurs conditions de détention instauré par l'administration pénitentiaire (AP) sous prétexte de la mise en place du logiciel Genesis (Gestion nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité). Difficile d'anticiper l'impact de ce logiciel sur les détentions, mais ce que les prisonnières ont bien compris, et refusé, c'est qu'on leur enlevait une promenade par jour et qu'on réduisait l'accès au parloir, aux activités, et les contacts entre elles.
Ce n'est pas la première fois que des prisonniers se mobilisent pour des raisons similaires. Et ça ne sera sûrement pas la dernière.
Les lettres des prisonnières en lutte à Fleury ont été publiées. Elles ont incité des personnes de l'extérieur à inonder de courriers le directeur de la MAF et à se rassembler devant la prison. Dans la foulée, ce sont les prisonnières de Fresnes qui ont à leur tour dénoncé collectivement les abus de pouvoir des surveillantes.
Les pages qui suivent sont noircies de ces allers-retours entre l'intérieur et l'extérieur qui ont donné du souffle et de l'écho à ces mobilisations.

« J'ESPÈRE QU'AVEC ÇA VOUS POURREZ VOUS FAIRE UNE IDÉE DE COMMENT NOUS SURVIVONS ICI »

MARINA

Maf de Fleury-Mérogis,
Mai 2016

Je suis arrivée a la MAF de Fleury-Mérogis en 2006, et en 2016, après un petit tour par d'autres prisons, je suis encore là. J'ai donc vu l'évolution (ou plutôt l'involution) de cette maison d'arrêt, qui tombe en lambeaux depuis des années déjà : douches pourries, murs pleins de moisissure, morceaux du mur extérieur qui tombent sur la cour de promenade… dégradation matérielle qui vient s'ajouter à la dégradation psychique d'une administration malade de sécurité et de contrôle. Pendant des années, l'AP a laissé pourrir cette prison parce que, soi–disant, de grands travaux de renouvellement étaient prévus pour… 2012. Après, ça a été reporté jusqu'en 2014. Nous sommes en 2016, et après avoir fait des travaux à la maison d'arrêt des hommes et au centre des jeunes détenus, il semblerait qu'il ne reste plus de budget pour rénover la MAF. Cela ne les a pas empêchés de dépenser de l'argent pour renforcer les mesures sécuritaires : barbelés, caméras, portiques, construction d'une nouvelle cage (impossible d'appeler ça une promenade) pour isoler les mineures… pour cela, oui, il y a de l'argent.

La MAF de Fleury a été construite en 1968, c'est donc une prison ancienne. Elle fait partie d'un programme pilote qui prétendait tenir compte des caractéristiques spécifiques des femmes, – dans l'optique hétéropatriarcale, en nous considérant comme des êtres faibles à protéger. Juste pour donner quelques exemples : dans les quartiers des hommes il y a des matons et des matonnes, mais chez les femmes il y a seulement des matonnes ; les vêtements trop courts, un peu transparents, les décolletés, ou même le fait de ne pas porter de soutien–gorge font l'objet de remarques et de prohibition ; les activités proposées sont orientées vers des occupations dites « féminines » : patchwork, tricot, couture, soins corporels, etc. ; enfin les parloirs avec des proches masculins sont doublement surveillés.

Autre particularité ; les fenêtres des cellules n'ont pas de barreaux – peut-être nous croit-on incapables de tenter une évasion. Elles sont grandes, dégagées, ce qui permet de voir un grand morceau de ciel, mais en revanche, ce système ne permet pas d'aérer la cellule parce que la fenêtre ne s'ouvre que de dix centimetres en bas et en haut – à peine la place pour sortir l'étendoir. Cette maison d'arrêt est donc construite à l'ancienne : une promenade avec de l'herbe, deux ou trois arbres… il y a des grilles pour séparer la promenade des fenêtres des cellules, mais elles ne sont pas assez hautes pour empêcher de s'envoyer un peu de tabac ou du café ; il y a encore des douches collectives et aussi des espaces où

objets et histoires se sont accumulés au fil des années. Je dis cela parce que j'ai connu des prisons récentes et qu'elles sont toutes en béton, grises, sans vie ni histoire, aseptisées, cloisonnées, froides, compactes, grillagées… et ça fait une grande différence. Le fait est que la structure de la prison ne permet pas encore de nous isoler autant que l'AP le voudrait – alors comment empêcher le contact et la communication ? Comment mettre en place de nouvelles mesures sécuritaires ? En limitant nos mouvements au maximum, en nous isolant de plus en plus en cellule. A mon avis, c'est dans cette logique que le système de promenade unique et les changements qui vont avec ont été conçus. A l'intérieur, nous sommes à peu près 260 femmes. Il y a une aile arrivantes, 3 ailes pour les prévenues, 3 ailes pour les condamnées, une pour les mineures – elles sont entre 15 et 20 à galérer dans un espace exigu, persécutées et fouillées sans cesse par les matonnes à la recherche de tabac, avec un seul jour de sport par semaine et des conditions vraiment pénibles…

Ça mériterait tout un texte a part ! Et il y a la nursery dans un espace complètement différencié. Dans chaque aile il y a 20 ou 30 cellules de 9m², avec un lit superposé pour 2 personnes, mais aussi des cellules collectives de 6 lits. Être seule en cellule, pour celles qui le veulent, c'est considéré comme un cadeau que l'AP te fait. Les cellules sont en très mauvais état : la peinture tombe, il y a de la moisissure sur les murs, il manque des carreaux au sol. Il y a quelques cellules dans lesquelles le soleil ne rentre jamais, ce qui les rend très froides et humides en hiver. ll y a un chauffage au sol, mais il ne marche pas dans toutes les cellules. D'autres, au contraire, sont orientées est–ouest, et en été elles sont en plein soleil pendant des heures et des heures. Dans les cellules, le mobilier est composé de deux ou trois armoires, une ou deux tables, des WC séparés par un rideau, un bidet et un lavabo. II y a une seule prise de courant tout en haut, au plafond, ce qui nous oblige à mettre des rallonges bout à bout pour brancher la bouilloire, la plaque électrique, le poste de radio, la télé, etc. L'installation étant ancienne, ça pète souvent, à la moindre surcharge. C'est l'excuse de l'AP pour ne pas installer de frigos et limiter l'accès aux appareils électriques (sèche-cheveux, lecteur DVD, etc.). Dans la cellule, il n'y a pas de système d'alarme ni d'interphone, ce qui veut dire que si quelqu'une a une urgence ou fait un malaise, nous sommes obligées d'alerter nos voisines et de taper sur les portes toutes ensemble jusqu'à être entendues par les matonnes, qui peuvent prendre tout leur temps pour venir. Les repas sont distribués en cellule ; ici, ça marche encore à la louche. Composés de produits en boîte ou surgelés, ils sont répétitifs, ni variés ni équilibrés et toujours en quantité insuffisante ; parfois il y a de la salade ou un fruit, Ici chacune mange seule en cellule, impossible de partager un repas, ni même un café. Pour faire passer de la nourriture d'une cellule à l'autre, ça dépend toujours de la matonne, et il n'y en a pas beaucoup qui acceptent de le faire. Nous pouvons faire la cuisine en cellule avec des produits que nous achetons à la cantine – pour celles qui ont de l'argent, bien sûr. Il n'y a pas beaucoup de variété, mais il y a pas mal de fruits et légumes, et de ce côté-là, ça passe ; j'ai vu pire, surtout dans les prisons semi– privées, où les prix explosent. Comme nous n'avons pas de frigo, en été nous devons consommer tous les produits périssables en vitesse ou de bien regarder s'ils ne sont pas pourris. Pas de boisons fraiches non plus. En ce qui conceme l'hygiène, nous avons droit à trois douches par semaine, mais celles qui vont à la salle de sport peuvent se doucher là-bas aussi. Dans mon bâtiment, les deux ailes – à peu près 60 femmes – doivent se partager 6 douches. Les murs sont sales et le nettoyage inexistant, […] il n'y a pas assez d'aération ; les dalles en plastique disposées au sol ont disparu : nous les avons sorties dans le couloir il y a quelques mois pour protester parce qu'elles étaient noires de moisissure et pleines de petites bêtes qui couraient en dessous ; nous ne pouvons pas régler la température de l'eau, et comme il n'y a pas assez de pression, il n'y a qu'un petit filet d'eau qui sort. Avant, il y avait un salon de coiffure géré par une surveillante et deux auxiliaires, mais il y a deux ans, le salon a été fermé, et depuis lors il n'y a plus de service ; alors chacune se débrouille comme elle peut pour se faire couper ou tresser les cheveux…

Suite à nos protestations des derniers jours pour dénoncer la dégradation de nos conditions de vie en général, il semblerait que la direction envisage

« Il nous reste toujours l'immense plaisir de désobéir »

de rouvrir le salon, mais pour l'instant il n'y a rien de fait. Tous les produits d'hygiène corporelle doivent être achetés, car ce qu'on appelle partout la « trousse mensuelle »(deux rouleaux de papier toilette, un gel de douche, un paquet de mouchoirs, un peigne, une savonnette, des serviettes hygiéniques, une brosse à dents et un tube de dentifrice) n'est maintenant distribuée que deux ou trois fois par an. Pour le nettoyage des cellules, nous recevons chaque mois (sauf quand il y a la trousse) un flacon de liquide vaisselle, un autre pour faire la lessive, une éponge à récurer et une dosette d'eau de javel. Avant, il y avait un service payant de lingerie, mais il a été supprimé il y a des années déjà, donc nous lavons tout notre linge dans de petites cuvettes.

Le plus gros de la journée, nous le passons enfermées en cellule. Quand il n'y a ni sport ni activités pour cause de vacances, week-end, annulations, etc., le seul moment que nous avons pour nous rencontrer, c'est la promenade. Les condamnées et les prévenues sortent dans des promenades différentes. Avant la séparation prévenues/condamnées en 2009, nous sortions ensemble, une heure le matin, et deux heures l'après-midi en horaire d'hiver – trois heures en horaire d'été. Après, l'horaire d'été a été supprimé et elles ont mis deux tours de chaque côté. Le temps de promenade est compté dès que les matonnes démarrent les mouvements, alors la dernière à sortir peut perdre 15 à 20 minutes de promenade. Et pour rentrer, c'est pareil: si la promenade doit finir par exemple, à 11 heures, la surveillante va appeller à 10 h 50, afin qu'à 11 heures tout soit fini. Avec le système de promenade unique, il y a des jours où nous passons vingt-deux heures consécutives enfermées en cellule, et cela a des conséquences à tous les niveaux. La promenade est l'espace des échanges, où on peut se dépanner les unes les autres d'un peu de tabac, discuter avec les copines, passer un appel, marcher ou faire un peu de sport, s'allonger dans l'herbe, partager de bonnes ou mauvaises nouvelles, évacuer l'angoisse, respirer de l'air frais… Et les heures sont longues en cellule, surtout quand il fait beau a l'extérieur. La chaleur est insupportable et te laisse dans un état de fatigue physique permanente aggravée par le manque de mouvement. En cellule, tu passes de la chaise au lit, du lit à la chaise, et le corps en subit les conséquences. Il faut être tres motivée pour faire du sport sur même pas 2 mètres carrés (le seul espace qui reste dégagé). Psychologiquement, c'est très dur, car tu ne peux jamais « déconnecter » : toute l'activité se passe dans la tête, et même si tu es une personne qui aime lire, écrire ou étudier, il arrive toujours un moment où il faut que tu bouges, que tu communiques, que tu changes d'activité. Et en cellule, il n'y a pas beaucoup d'options pour cela. En plus, dans le couloir, il y a constamment des mouvements et des bruits qui t'empêchent de te concentrer. Dès le premier contrôle à 7 heures du matin, la prison te tombe dessus, le bruit des serrures, le claquement des portes, les matonnes qui se parlent entre elles en criant d'un bout à l'autre du couloir, la sortie de la poubelle, la distribution des bons de cantine, du pain, du courrier. En une matinée, on peut t'ouvrir la porte au moins dix fois. En plus, il y a des matonnes qui t'obligent à te déplacer jusqu'à la porte pour récupérer ce qu'elles ont à distribuer. Si tu ne te lèves pas pour prendre le pain, tu restes sans pain toute la journée; c'est comme ça, à Fleury.

Sur les matonnes et le personnel pénitentiaire en général… Que dire ? Qu'elles ont une apparence humaine et que cela nous confond parfois. On croirait qu'en tant que personnes, elles peuvent raisonner, argumenter, être sensibles, comprendre des situations graves et agir en conséquence, avoir de l'empathie… Mais non, il semblerait qu'en signant le contrat avec l'Etat, elles échangent leur cerveau contre un règlement et lui jurent obéissance absolue. Les effets sont dévastateurs. Nous avons vu mille fois le processus de dégradation d'une jeune stagiaire parfois arrivée toute fraîche et souriante, croyant venir faire du « social », ou l'autre extrême, la version apeurée et raide, venue protéger la société de toute cette racaille. Toutes découvrent très vite la parcelle de pouvoir qu'elles acquièrent avec l'uniforme, c'est-à-dire le pouvoir de décider si tu sors ou pas, si tu appelles, si ton attitude est suspecte et si tu dois être fouillée, si ton attitude est indé-

cente et doit faire l'objet d'un rapport, si tu passes trop de temps sous la douche, en bref le pouvoir d'imposer quelque chose à quelqu'un, et elles y prennent goût rapidement. Maintenant, elles sont l'AUTORITÉ ! Et qu'importe si la matonne sort de sa poche une nouvelle règle sortie de son interprétation personnelle du règlement, ou même de sa vision du monde personelle : tous les bleus se couvrent systématiquement entre eux et c'est sa décision qui va finir par s'imposer. Pour nous, les DPS(détenus pariculièrement signalés), le contrôle est total jour et nuit : tous nos mouvements sont notés dans des cahiers aux ronds-points intérieurs, où nos photos sont affichées. Il y est noté aussi avec qui nous parlons en promenade, avec qui nous nous promenons, ce que nous faisons…

La nuit, nous subissons des contrôles toutes les deux heures, les surveillantes allument la lumière, certaines d'entre elles font claquer l'œilleton, frappent parfois à la porte pour nous faire bouger – cela pendant des années et des années. Nous sommes fouillées par palpation et nous devons passer sous les portiques détecteurs de métaux pour sortir en promenade, pour nous rendre aux parloirs famille et avocats, et même pour faire des photos. Nous subissons encore la fouille à nu à la sortie des parloirs, ainsi qu'à chaque extraction au palais ou à l'hôpital, et à chaque fouille de cellule Nous avons imposé des limites, et nous n'acceptons pas certaines choses, comme les demandes de montrer l'intérieur de la bouche, retirer le tampon ou montrer ses fesses, mais ceci suppose toujours un moment de tension qui peut bien te gâcher ton parloir ou ta joumée. Les matonnes contrôlent aussi le sac que nous emportons au sport, et parfois même la bassine pour aller à la douche. A tout cela il faut ajouter le contrôle de toutes nos communications écrites ou téléphoniques. Ici nous vivons sous la contrainte permanente, torturées quotidiennement, oui, torturées, parce que cela n'a pas d'autre nom.

Il y aurait plein d'autres choses à dire, mais j'espère qu'avec ça vous pourrez vous faire une idée de comment nous survivons ici. Je ne vous ai pas parlé du mitard parce qu'ils ont fermé l'ancien et que nous ne conaissons pas encore le nouveau, mais ne vous inquiétez pas, peut-être que nous pourrons bientôt vous en dire quelque chose… Demain, les 4 d'entre nous qui avons été choisies comme bouc-émissaires, allons passer en commission disciplinaire à cause des blocages, et nous ferons sûrement l'objet d'une lourde punition. Rien de nouveau, cela nous le savions déjà. L'AP ne tolère pas l'insoumission, et encore moins quand elle est collective. Elle nous impose des mesures de sécurité toujours plus strictes et veut que nous avalions tout sans protester; quand nous ne le faisons pas, toute la machinerie répressive se met en route pour nous écraser.

C'est le modèle régnant : obéir et se taire.
Contre cela, il nous reste toujours l'immense plaisir de désobéir et de crier bien haut que « non ! », on ne va pas tout avaler, et qu'il n'y a pas de grillage ni de mur assez hauts pour enfermer notre détermination !

Salutations à toutes les rebelles.

A bas les murs des prisons !

MARINA

Dans la prison
FLEURY– MÉROGIS, LE 4 AVRIL

Nous, les prisonnières politiques basques incarcérées à la MAF de Fleury-Mérogis, nous adressons à vous pour vous informer des changements effectués à la MAF avec l'excuse de la mise en route d'un nouveau logiciel* qui vise à « égaliser les conditions de vie » dans l'ensemble de la prison. Ce nouveau fonctionnement touche les jours de parloir, l'accès à la salle de sport, et surtout, à la promenade. En ce qui concerne les parloirs nous constatons qu'une fois de plus, comme cela avait été fait il y a huit mois, il y a eu un changement des horaires et une suppression de jours en nous prévenant seulement quinze jours à l'avance […]. La suppression des parloirs des mardis et des vendredis a un grand impact sur nos visites puisque cela empêche nos proches de profiter du long voyage pour faire deux, voire trois, parloirs d'affilée. Une fois de plus nos proches ont dû annuler les billets d'avion et la réservation d'hôtel avec les pertes économiques que cela suppose, lesquelles viennent s'ajouter au grand coût, autant économique que personnel, que la politique de dispersion a pour nos proches et pour nous-mêmes depuis des années et des années. En ce qui concerne la promenade à la MAF il a été mis en fonctionnement un système similaire à celui qui est en vigueur à la MAH, c'est-à-dire une seule promenade par jour avec alternance matin et après-midi selon le jour soit pair ou impair. En fait depuis quelques années nous assistons à une brutale restriction du temps des promenades. En effet, en 2009 (et nous étions déjà là !) nous avions en horaire d'été une heure de promenade le matin et trois heures les après-midi. Maintenant nous passons de même pas trois heures de promenade par jour à… deux heures par jour !! […] Ce régime est comparable à un régime disciplinaire. Ces mesures sont inhumaines et le fait de vouloir nous enfermer vingt-six heures d'affilée, sans prendre l'air, sans communication entre nous, sans marcher ou discuter, et surtout le week-end que nous n'avons ni sport ni activité, nous le percevons comme un fait très grave. Ces mesures vont à l'encontre de la dignité humaine et à notre avis représentent une atteinte aux droits de l'homme.

A toutes ces restrictions il faut ajouter les changements à la salle de sport car la direction veut séparer les prévenues et condamnées. En fait maintenant nous ne pouvons plus choisir d'aller au sport soit le matin soit l'après-midi, maintenant nous avons droit à un seul créneau par jour en fonction de la promenade, et évidemment l'accès à la salle est limité à une trentaine de personnes, celle qui n'est pas sur la liste restera enfermée en cellule…

En plus si nous avons d'autres occupations comme les études, les activités, ou les parloirs qui nous empêchent d'aller à la salle, et même en promenade, nous sommes obligées de renoncer à l'activité physique ou à prendre l'air. Franchement, la mise en fonctionnement d'un nouveau logiciel nous semble un argument très faible pour justifier une telle dégradation de nos conditions de vie […]. L'argument de la direction est de vouloir empêcher le « trafic » et pour cela la solution c'est l'enfermement en cellule et l'isolement entre nous.

Depuis des mois nos conditions matérielles se sont dégradées, […] et maintenant ce sont les conditions de vie qui touchent notre santé autant physique que psychique. Ici la direction continue à serrer l'étau afin de limiter les mouvements et les échanges entre nous, et de contenter les surveillantes lesquelles, tout soit dit en passant, auront maintenant tout leur temps pour rester assises à rien faire.

Face à tous ces changements nous ne sommes pas restées les bras croisés. Nous avons participé d'un mouvement collectif réalisé le dimanche 3 avril, le jour avant de la mise en route de ce nouveau système. Ainsi, dimanche après-midi plusieurs tours de promenade ont été bloqués, autant côté prévenue que condamnée.

Côté condamnée (au premier tour) 26 femmes sommes restées à la fin de la promenade. Même si nous avons annoncé que le blocage serait de dix minutes finalement nous sommes restées une bonne vingtaine de minutes entourées de filles qui criaient par la fenêtre et tapaient sur les portes. Bien sûr, des chefs et gradées (et même le directeur adjoint) sont venus à la porte nous menacer « qu'ils prendraient des dispositions ».

* Expérimenté depuis 2013 dans certaines prisons, le logiciel Genesis est censé remplacer deux fichiers existants d'ici 2017. Il fiche en détail les prisonniers et prisonnières dans le but « de gérer l'exécution des sentences pénales et les décisions de justice et modalités de la détention ».

« M. Parscau, Les conditions de vie que vous voulez imposer à la MAF de Fleury-Mérogis constituent une atteinte à la dignité humaine. Le système de promenade unique et alternée suppose un enfermement (dans une cellule sans aération, sans douche et sans frigo) qui peut se prolonger pendant 26 heures les jours où il n'y a pas d'activité ni de sport (ce qui arrive souvent), et surtout le week-end.

Je réclame des condition dignes et que les demandes des prisonnières soient prises en compte. »

Rien de nouveau, c'est la seule chose qu'ils savent faire : nous menacer avec des représailles. Nous leur avons donné la feuille de revendications signée par plus de 45 personnes (d'autres feuilles tournent encore). Pendant que nous bloquions, les filles du côté prévenue bloquaient aussi, et nous avons regardé amusées les chefs qui surveillaient le mouvement clairement dépassées par la situation.

Les mineures, qui sont en ce moment une bonne douzaine, ont spontanément décidé de bloquer la promenade aussi. Elles sont restées pendant dix minutes à chanter et danser pendant que les chefs (qui ne sont pas sortis en promenade avec les majeures), sortaient pour les faire rentrer. Simultanément, le deuxième tour de promenade du côté prévenue a bloqué aussi. Nous ne savons pas encore combien de femmes ont participé à ce blocage, nous savons que minimum 4 tours de promenade ont suivi.

Une fois toutes enfermées en cellule un grand tapage de portes a commencé et toute la prison s'est convertie en une grande protestation sonore. Cela a tapé partout pendant presque une heure sans interruption. Les chefs et gradées sont venues ouvrir quelques portes pour nous menacer à nouveau : « Si vous continuez à taper vous finirez au mitard. » On tremble. Finalement, nous avons réalisé un refus de plateau collectif. Nos demandes sont de maintenir les deux tours de promenade matin et après-midi, surtout pour le week-end. Nous vous informerons de la suite du mouvement.

Pour l'instant nous faisons un appel à la solidarité de l'extérieur avec l'envoi du texte qui suit par courrier de la MAF : M. Parscau – Directeur adjoint / MAF de Fleury-Mérogis / 9, Avenue des Peupliers / 91 705 Saint-Geneviève-des-bois

Dans la prison

FLEURY– MÉROGIS, LE 11 AVRIL

Aujourd'hui nous vous écrivons pour vous informer de la suite du mouvement contre l'implantation du système de promenade unique qui a démarré le dimanche 3 avril.

Ce dimanche-là, […] plus de 80 personnes avons participé à ces blocages. Au tapage de portes a suivi un refus de plateau et à peu près 100 signatures ont été envoyées aux chefs.

Lundi et mardi les blocages ont continué avec des affiches en promenade en mobilisant une cinquantaine de personnes. Et pendant ces jours l'administration pénitentiaire a fait, bien sûr, son boulot de flic. Toutes les femmes qui avons participé aux blocages nous sommes fait appeler par le chef et chacune d'entre nous a eu droit à sa menace personnalisée. La menace principale concerne les RPS, après le changement d'affectation et les transferts disciplinaires, et finalement la commission disciplinaire et le mitard.

Le directeur adjoint et le chef de détention nous ont reçu pour nous dire qu'ils n'ont pas l'intention de revenir sur le système de deux promenades par jour et qu'ils sont en train d'analyser si c'est possible de le faire pour le week-end, mais ils voulaient absolument qu'on arrête le mouvement avec la menace de représailles le cas contraire. A leurs dires, ils vont faire quelques « ajustements » pour les personnes qui vont à l'école (ce qui n'arrange rien et concerne très peu de femmes). Mais pour le

reste ça se maintient comme ça. Comme ils ont vu que le mouvement continuait, ils n'ont pas appliqué, pour l'instant, la séparation entre prévenues et condamnées pour la salle de sport. De notre part nous avons fait des nouvelles propositions (accompagnées des signatures) qui peuvent bien se mettre en place en gardant le système actuel. Nous nous sommes montrées prêtes à accepter la promenade unique mais à condition que pour les jours où nous sortons l'après-midi nous enchaînions notre tour de promenade avec celui des travailleuses […], et surtout de garder les deux tours de promenade pour le week-end. Ce qui pour l'instant a été refusé en disant que quatre heures de promenade leur semblait beaucoup, que dans la loi c'est marqué une heure et comme ils sont si généreux ils nous en « donnent » deux. Après avoir passé toute la semaine avec ce nouveau système nous avons constaté qu'en comptant les mouvements ces deux heures deviennent en pratique 1 h 30-1 h 40.
Mais ce changement touche plus d'aspects que nous le pensions auparavant. Maintenant nous sommes 3 ailes à sortir ensemble ou à rester enfermées en même temps ce qui veut dire que du côté condamnée nous sommes à peu près 80 personnes pour 2 seules cabines téléphoniques. Résultat : appeler devient une chimère. Pour limiter encore plus les mouvements des prisonnières, maintenant il n'y a plus de premier appel, c'est-à-dire, impossible de sortir prendre l'air une petite heure et enchaîner avec une activité ou le sport qui pourrait prolonger un peu le temps qu'on reste hors de la cellule.
Résultat : il n'y a presque plus personne aux activités, ce qui, bien sûr, les arrange bien.
En plus, maintenant le médical fonctionne par rendez-vous et si celui-ci coïncide avec la promenade on reste bloquée en cellule sans pouvoir sortir en promenade ni aller au sport.
Dans un courrier antérieur nous vous disions que maintenant les surveillantes auraient tout leur temps pour rester assises à rien faire, excusez-nous de notre naïveté. La nouvelle occupation des surveillantes c'est les fouilles de cellule. […] Les premières à y avoir droit avons été celles qui avons participé aux blocages. Le mouvement de protestation continue malgré les menaces. Ainsi le samedi 9 avril nous avons mis une grande pancarte en promenade et nous avons bloqué à nouveau pendant dix minutes. Côté condamnée nous étions 23, avec quelques désertions de dernière minute quand les gradés sont sortis faire la pression. Côté prévenue 35 femmes sont restées. Dimanche nous étions 15 personnes du côté prévenue.
Nous savons qu'il y a eu plein de lettres de solidarité qui ont été envoyées et nous espérons que cela continuera jusqu'à l'obtention de nos demandes.
Ici, nous continuerons à nous battre contre ce système assassin qui nous étouffe de plus en plus.
Les menaces font leur effet sur quelques-unes, bien sûr, mais il ne faut pas oublier qu'ils peuvent s'acharner sur des personnes isolées, mais ils ne peuvent pas déplier leur machinerie répressive quand nous restons ensemble et soudées.
Merci de votre soutien et attention.

PRISONNIÈRES POLITIQUES BASQUES

Dans la rue
LE 16 AVRIL

Lucille a raconté dans l'émission l'Envolée le rassemblement du 16 avril devant Fleury en solidarité avec les prisonnières.

[…] On s'est retrouvés sur place à une soixantaine de personnes. Deux banderoles ont été déployées : « Solidarité avec les prisonnières en lutte », et « Liberté ». Il y avait des familles qui étaient là, il faisait beau, du coup ils attendaient dehors, on a pu discuter avec elles, leur donner des tracts où il y avait les deux lettres des copines basques ; il y en avait qui étaient au courant de

ce mouvement, d'autres pas trop – mais en tout cas tout le monde était au courant des changements, vu que ça affecte les parloirs. Après, toutes n'étaient pas au courant qu'il y avait un mouvement contre ça à l'intérieur. […] La bonne nouvelle, c'est qu'y en a qui nous ont entendues à l'intérieur, et elles étaient super contentes ; elles se sont senties entourées ! Elles ont aussi fait du bruit de leur côté : elles ont pris les casseroles, elles ont tapé aux fenêtres… […] Après on est partis en cortège, en manif ! jusqu'à la maison d'arrêt des hommes… et là, y a plus de monde, comme toujours, au parloir. On a distribué les quelques tracts qui restaient, y avait un bon accueil. […]
C'est une maison d'arrêt, donc y en a plein qui voient leur fin de peine arriver, et mettre la pression sur la fin de la peine c'est vraiment violent… Ils ont moins de moyens de mettre la pression aux prévenus parce qu'ils peuvent effectivement pas mettre tout le monde au mitard. Et puis aller toutes ensemble au mitard c'est moins dur que de se dire : « Mes RPS elles s'envolent »[…] La bonne nouvelle, c'est que ce qui se passe a un impact sur l'AP : apparemment, il y a eu un petit changement de ton, il y a eu de nouvelles convocations, de nouveaux rendez-vous avec le sous-directeur et le capitaine Machin, et cette fois, au lieu d'être sur le ton de la menace, c'était plutôt la carotte, les promesses : « On va vous remettre en place le salon de coiffure, on va mettre des nouvelles formations professionnelles, on va essayer de vous installer des frigos » – le truc que ça fait des années que les meufs elles ont envie d'avoir à l'intérieur, et là comme de par hasard, tout d'un coup, y commencent à réfléchir à installer des frigos ! Les copines dedans elles disaient : « Nous, on s'en moque, notre position reste la même : ce qu'on veut, c'est pas de promenade unique. » Mais ce petit changement, ça donne envie de continuer à les faire encore plus chier ! […] Un autre truc sur les manigances de l'AP, c'est que, sans surprise, ils essaient de mettre le mouvement à l'intérieur sur le dos de meufs qui seraient les leaders – et du coup, forcément les Basques, hein, elles ont bon dos ! et ils les ont menacées de faire remonter au ministère comme quoi elles inciteraient aux mouvement collectifs à l'intérieur. Ce qui est ridicule, c'est que les Basques sont côté condamnées et que c'est du côté prévenues que ça bouge le plus !
On est là, on pense à vous, on est à fond derrière vous, et on va pas lâcher maintenant !

Dans la prison

FLEURY– MÉROGIS, LE 4 MAI

[…] Après les protestations que nous avons réalisées ces dernières semaines le directeur adjoint, M. Parscau, nous avait demandé du temps pour faire quelques « ajustements » et pour réfléchir sur nos demandes concernant le week-end. Pendant ce temps quelques blocages ont été réalisés. Le week-end du 16 avril nous étions 6 personnes du côté condamné et 34 du côté prévenu encouragées par le soutien reçu de l'extérieur. Ce samedi-là nous avons entendu les cris des manifestant-es au loin et de l'intérieur nous avons essayé de nous faire entendre, ce qui nous a valu d'être escortées jusqu'aux parloirs sous la menace d'interrompre nos parloirs si nous persistions à crier. Nos proches nous ont transmis avec joie l'ambiance de l'extérieur, pour eux aussi c'est important de sentir que nous ne sommes pas seules dans notre lutte.
Et pendant ce temps la répression a continué. La commission d'aménagement des peines (CAP) du mois d'avril est passée. Des permissions de sortie et l'octroi de remise de peines ont été refusés pour plusieurs femmes ayant participé aux blocages. Après il s'est avéré qu'il y avait des documents manquants ou d'autres raisons pour ces refus, mais ils se sont bien chargés de noter les blocages comme en étant la cause. De notre côté nous avons décidé de rester systématiquement les deux heures en promenade, pas une minute de moins, ce qui nous coûte des tensions et des rapports au quotidien, mais au moins nous avons constaté que les matonnes ne se permettent pas de raccourcir autant le temps de la promenade.
Finalement, le résultat des profondes réflexions

« Nous parlons d'humanité, ils parlent de textes de loi »

de la direction est arrivé et les « ajustements » se sont traduits par la mise en place d'un premier appel et la possibilité de réintégrer la promenade si on se trouvait ailleurs à condition qu'il reste au moins vingt minutes avant la fin. Concernant le week-end… maintenant les samedis et dimanches nous sortirons les après-midi de 15 h 00 à 17 h 00 !! C'est-à-dire que maintenant nous passerons toute la matinée enfermées. Ce changement n'arrange en rien notre situation, et pire, nous montre que la direction reste fixée sur le système de promenade unique de deux heures. Pas étonnant, avec ces gens c'est impossible de raisonner. Nous parlons de conditions de vie dignes, ils parlent de règlement. Nous parlons d'entraide, de partage, eux parlent de « trafic ». Nous parlons d'humanité, ils parlent de textes de loi. Nous parlons de besoin de communiquer, de discuter, de se rencontrer, eux parlent de sécurité et d'isolement. Ils font leur loi, ils créent des systèmes de contrôle qui naissent des besoins de réprimer les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés, c'est la machine qui s'alimente elle-même. C'est en nous menant à bout et en créant des tensions qu'ils justifient leur dérive sécuritaire et répressive.
Nous continuerons à nous battre pour des conditions dignes à l'intérieur comme vous le faites à l'extérieur. En espérant vous entendre à nouveau le samedi prochain nous envoyons une forte accolade enragée et solidaire à toutes celles et ceux qui luttent et résistent.

Dans la rue
LE 7 MAI

Un deuxième rassemblement a eu lieu le 7 mai devant la MAF de Fleury,
de leur côté les prisonnières ont bloqué la promenade.

[…]. Nous étions 30, deux fois moins que la première fois, mais tout autant d'énergie ! Avec quelques instruments de musique, une sono, des tracts, des banderoles… et du soleil ! On reconnaît quelques familles qui attendent le premier tour de parloir, toujours aussi contentes de nous voir ! […] C'est parti pour faire du bruit ! […] « De l'air pour les prisonnières », « Tout le monde déteste la justice et la prison », des chants (dont un en polyphonie !), des cris, tout fuse ! Entre les deux tours de parloir, on décide de partir en cortège jusqu'à la maison d'arrêt des hommes. […] On prend la parole pour expliquer notre présence, lire la lettre des prisonnières, ça fait écho à tout le monde, et d'ailleurs quelques personnes s'expriment spontanément pour dénoncer l'humiliation et la violence que les prisonniers et leurs proches subissent, pour dénoncer aussi les peines de prison systématiques pour les petits délits, le manque de moyens et l'absence de réinsertion.
[…] Malheureusement le vent est contre nous, et à l'intérieur on ne nous a pas entendues… […]
A l'intérieur, plusieurs femmes ont prévu de bloquer la fin de la promenade à 17 heures, autant côté prévenus que condamnés. Mais l'heure arrive, les prévenues résistent jusqu'aux deux heures puis abandonnent, peut-être suite à la pression d'un gradé particulièrement zélé. Du côté des condamnées, elles sont neuf à bloquer. […] Le lendemain, quatre femmes sont convoquées par les chefs pour un rapport d'enquête.
Lundi, ces quatre femmes reçoivent une convocation au prétoire (la commission disciplinaire) pour le mercredi à 14 heures (un délai de 48 heures est obligatoire). Mercredi, trois femmes sont condamnées au mitard et la quatrième au confinement pour une durée de quatorze jours.
Face à la répression de l'AP qui commence à se déployer, soyons solidaires avec les prisonnières et leur lutte, continuons d'envoyer et de faxer des courriers de protestation à la direction de la maison d'arrêt pour mettre fin à la dégradation des conditions de détention et aux mesures disciplinaires.
Soyons nombreux à écrire aux quatre femmes qui sont actuellement au cachot ou en confinement. […]
Force, Courage et Détermination !
commissionprisonnuitdebout@riseup.net

Dans la prison
FRESNES, LE 9 MAI

Le mouvement de Fleury s'épuise. Il est difficile de lutter en détention – surtout dans la durée. Les directeurs de prison disposent de grands moyens pour écraser les prisonnières à la moindre revendication : menaces, sanctions, division, isolement... Le régime disciplinaire contre lequel les prisonnières de Fleury se sont mobilisées risque de s'instaurer partout, et de susciter des protestations ici et là. Si des protestations s'élevaient de plusieurs prisons à la fois, ça dépasserait peut-être la capacité d'un directeur à les mater, et ça pourrait devenir un vrai souci pour l'AP.
On ne voit peut-être pas toujours comment un logiciel de gestion peut nous empêcher de respirer. Bien sûr, plus les prisonniers et prisonnières prendront la parole pour décrire la vie carcérale, plus le monde extérieur en comprendra la violence. Et plus le monde extérieur se souciera de la prison, mieux il pourra se battre contre elle. Et on pourra enfin dire : « Tout le monde déteste la prison » !
On peut déjà imaginer que les nouvelles de Fleury ont boosté la motivation à la MAF de Fresnes. Après avoir dénoncé l'attitude de certaines surveillantes, les prisonnières subissent les représailles de l'AP. En particulier, Itziar Moreno a été placée au quartier d'isolement. Souvenons-nous qu'elle avait déjà subi le même genre de vengeance personnalisée suite à des protestations collectives en juin 2013 à Seysses (Toulouse) avant d'être transférée à Fresnes (voir l'Envolée n°36).

Nous, les prisonnières politiques basques incarcérées à la MAF de Fresnes, vous adressons cette lettre pour vous informer de la grave, injuste et insupportable situation que nous subissons en détention.
Vers la mi-avril, nous, les quarante prisonnières, avons signé une demande collective.
Dans cette demande collective, nous avions dénoncé le manque de respect et l'attitude provocatrice de quelques surveillantes. Nous en avons dénoncé une en particulier, celle que les prisonnières ont signalée plusieurs fois.
Dans cette demande collective, nous avons demandé de mettre fin à l'abus de pouvoir des surveillantes, et averti que si le problème ne se réglait pas, nous commencerions des protestations. La semaine suivante, le chef de détention de la MAF, M. Patrault, le directeur de la MAF M. Elkhal et le directeur de Fresnes M. Scotto ont appelé plusieurs prisonnières qui avaient signé la demande pour leur poser des questions. Beaucoup de filles qui ont été interpellées nous ont dit qu'elles ont eu des menaces (suppressions de remises de peines, transferts disciplinaires...)
Le 1er mai, en voyant que les mêmes problèmes continuaient, nous, les quarante prisonnières, avons bloqué la cour de promenade pendant dix minutes. Nous avons réuni différentes revendications des prisonnières et les avons remises au gradé. Le jour du blocage, ils ont fait monter les prisonnières trois par trois. Nous, les trois prisonnières politiques basques, étions les dernières, et ils nous ont remontées une par une. A la dernière, Itziar Moreno, ils ont mis un rapport lui reprochant d'être la porte-parole de ce mouvement. Notre camarade a tout de suite refusé cette accusation.
Le 2 mai, l'après-midi, à 18 h 45, après avoir fermé les portes, le directeur de la MAF, M. Elkhal, a appelé notre camarade Mme Moreno et l'a informée qu'elle serait mise à l'isolement tout de suite. Le directeur lui a reproché d'avoir incité les filles à se battre contre la prison et d'avoir organisé les protestations de la semaine dernière.
Notre camarade a été amenée de force au quartier d'isolement (QI) et après avoir refusé la fouille à nu, elle a été déshabillée de force.
Quand notre camarade Mme Moreno a été placée à l'isolement, avec plusieurs filles, nous avons tapé aux portes et nous avons couvert les œilletons pour protester.
Ce soir, nous, les deux autres prisonnières politiques basques, sommes allées au mitard en solidarité avec notre camarade. L'une d'entre nous y a aussi été amenée de force.
Le 4 mai, la sanction tombée au prétoire a été de

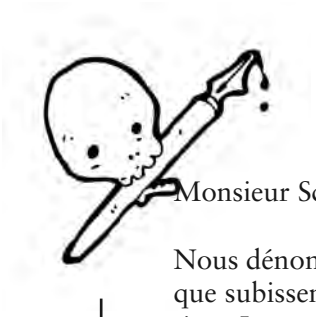

quatorze jours de cellule disciplinaire, dont sept avec sursis pour les deux camarades qui étaient au mitard.
Le 6 mai, la camarade, Mme Moreno, a été punie de trois mois d'isolement.
Avec le blocage du 1er mai, nous, les prisonnières de la MAF de Fresnes, avons entre autres revendiqué et dénoncé les points suivants :

Nous demandons que finissent le manque de respect et les provocations de quelques surveillantes. Nous demandons une assistance adéquate pour les prisonnières enceintes (deux prisonnières ont eu un avortement non consenti par manque d'assistance). Nous dénonçons les fouilles systématiques. Nous dénonçons qu'il y a de plus en plus de prisonnières et pas assez d'activités. Nous dénonçons que le matériel de sport est abîmé, vieux, sale, pourri. Nous dénonçons le manque d'hygiène dans la cour de promenade (pleine d'excréments) et dans les douches. Nous demandons d'ajouter des sacs poubelle dans la trousse mensuelle. Nous demandons des traducteurs pour les prisonnières étrangères qui ne comprennent pas le français. Nous demandons des espaces pour les parloirs intimes et des UVF (unités de vie familliale).

Suite aux derniers évènements, nous, les prisonnières politiques basques incarcérées à la MAF, nous dénonçons :

La criminalisation des prisonnières qui ont participé aux protestations. Les menaces contre les prisonnières politiques basques. La criminalisation concrète des prisonnières politiques basques. Le placement violent et illégal à l'isolement d'une de nos camarades. Les illégalités commises : retirer des remises de peines à une prisonnière, virer du travail plusieurs prisonnières, demander des transferts disciplinaires…
Les conditions inhumaines au QI : ne pas pouvoir voir le médecin le jour de son entrée à l'isolement (nous savons qu'il était présent dans l'établissement puisqu'il a vu une de nos camarades au quartier disciplinaire [QD]), la solitude absolue, ne pas avoir ses affaires personnelles, et ils empêchent l'entrée de la prison à son Génépi.
-Les conditions inhumaines au QD : l'interdiction d'appeler un avocat sous prétexte que nous n'avons droit qu'à un seul appel par semaine, le manque d'hygiène dans la cellule et en promenade (plein d'excréments et de rats), le fait de nous réveiller plusieurs fois pendant la nuit, nous empêchant de dormir, le manque de lumière, le refus d'avoir une radio, les quinze à vingt minutes d'attente pour la douche, une salle minuscule et étouffante.

Nous revendiquons : que nous sommes toutes responsables d'avoir participé aux protestations, qu'il n'y a pas une responsable, ni une porte-parole ; que les protestations sont à l'initiative de plusieurs prisonnières.

Nous demandons d'en finir avec cette spirale répressive envers les prisonnières, que notre camarade Mme Moreno sorte tout de suite de l'isolement.

Nous vous demandons d'informer de la situation répressive que nous subissons ici.
Nous envoyons des salutations et toute notre solidarité à nos camarades incarcérées à la MAF de Fleury-Mérogis qui sont en lutte !
Courage et force camarades !

EIZAGIRRE EKHINE ET SORZABAL IRATXE,
prisonnières politiques basques

Monsieur Scotto,

Nous dénonçons par la présente lettre les punitions que subissent les prisonnières suite à leur mobilisation. Les revendications des prisonniers et prisonnières sont légitimes. Nous les soutenons. Nous sommes particulièrement attentifs à ce qui pourrait arriver aux prisonnières que vous avez puni. Nous savons que l'isolement et le mitard ont de graves conséquences sur la santé physique et psychologique des personnes -et vous le savez aussi. Nous dénonçons les violences faites à Itziar Moreno lors de son placement à l'isolement, et nous exigeons que vous y mettiez fin. Nous vous tiendrons responsable de tout mauvais traitement subi par les prisonnières revendicatives et nous serons attentifs aux réponses que vous leur apporterez. Les médias et associations concernés sont informés.
Dans l'attente de vos réactions à cette situation,

Pour protester contre le placement à l'isolement d'Itziar, « cinq hommes et deux femmes incarcérés à la Maison d'arrêt d'hommes et de femmes à Fresnes ont entamé mardi 10 mai une grève de la faim illimitée ». Un collectif de soutien aux prisonniers basques, Bagoaz, a adressé une lettre ouverte au Directeur de la prison de Fresnes pour lui demander de mettre fin à l'isolement d'Itziar et de « respecter le droit des détenus ». Bien entendu, tout le monde peut écrire sa propre lettre de protestation à :
Monsieur Scotto, directeur de la MAF/ 3, Allée des Thuyas / 94261 – Fresnes Cedex France
Si vous souhaitez écrire aux prisonnières de Fleury, écrivez à l'Envolée qui transmettra.
Pour les prisonnières de Fresnes :
Iratxe Sorzabal, Ekhiñe Eizaguirre et Itziar Moreno /Maison d'arrêt des femmes / 3, Allée des Thuyas 94 261 – Fresnes Cedex France

L'équipe de l'Envolée adresse un grand salut

aux prisonnières de Fleury et de Fresnes.

Un grand salut aussi à nos correspondants et correspondantes qu'on ne publie pas cette fois : manque de place… Mais pour info : nous avons reçu une pétition des prisonniers de Château-Thierry, merci et courage ! Ça vaut le coup de raconter et de dénoncer ce qui se passe dans cette sinistrement sinistre taule… La pétition est sur notre site Internet, on se tient au courant. D'ici là, toutes infos et témoignages sur cette prison sont les bienvenus !

Une pensée spéciale à tous ceux et celles qui galèrent dans les QI, les mitards, les tombeaux sécuritaires.

Une aussi pour tous les prisonniers belges qui se coltinent la grève sans précedent… des matons, et qui se retrouvent gardés par des militaires.

Phiphi, ta lettre sera sur le site internet, big-up à Mamadou.
C'est pour quand les tomates du jardin ?
Nabil, l'UAT, ça a l'air d'être la misère… On pense à toi, garde la pêche, tiens-nous au courant !
Christine, t'as atterri à Roanne, on espère que ça se passe pas trop mal pour le moment, et on se tient au jus.
Fabrice, te voilà à Clairvaux maintenant, hésite pas à nous écrire pour raconter comment ça se passe là-bas. On te salue bien.
Ibrahim, on dirait que c'est la misère au QD à Strasbourg, les courriers ont du être bloqués… on essaie encore !
Sans vouloir balancer… Khaled, Christophe, on finit par se demander si vous avez appris à écrire ? Allez la bise !

Et aussi un grand salut à toutes les familles et les proches qui se battent aux côtés des prisonniers et des prisonnières.

ET SI TOUT LE MONDE DETESTAIT LA JUSTICE ?

AMNISTIE POUR TOUS LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES DU MOUVEMENT SOCIAL

Il y a ce lycéen de Nantes accusé de « complicité de tentative d'homicide » sur un commandant de CRS. Il y a ces quatre manifestants parisiens accusés d'avoir mis le feu à un véhicule de police et poursuivis pour « tentative d'homicide ». Il y a ces dix-neuf rennais accusés de « participation à une association de malfaiteurs » pour des dégradations dans le métro. Il y a ces dizaines de manifestants accusés de violences – sur des biens ou sur les défenseurs de ces biens – qui passent en comparution immédiate et se prennent des peines de prison ferme ou avec sursis. Il y a celles et ceux qui seront cueillis et enfermés dans les semaines à venir au fur et à mesure de l'avancée des procédures...

A chaque fois, nous nous laissons prendre par le fait divers. Nous passons des heures à examiner des vidéos, lire des articles pour reconstituer chaque épisode de ce qu'il s'est vraiment passé : qui a jeté le projectile ? Qui à tapé et quand ? Qui a mis le feu ? Qu'on ait besoin de comprendre, envie d'innocenter, qu'on soit porté par la curiosité ou par l'enthousiasme, ça ne change rien : nous épousons – qu'on le veuille ou non – la logique médiatique, policière et judiciaire qui, elle, a pour but de fabriquer des coupables et de transformer un mouvement social en succession de faits divers.

Nous devons simplement rappeler que des professionnels du maintien de l'ordre caparaçonnés, entrainés militairement, équipés d'armes létales et d'autres dites non-létales (Flash-Ball, bombes lacrymogènes, grenades de désencerclement) traumatisent, étouffent, assourdissent, blessent, éborgnent... et tuent aussi. Ces femmes et ces hommes en armes sont les pions plus ou moins féroces d'un pouvoir politique qui joue sa survie à brève échéance en donnant des consignes strictes pour ne pas lâcher son os. Les syndicats de policiers peuvent bien manifester à leur tour et occuper les plateaux de télé pour dénoncer la « haine » dont ils feraient l'objet, nous ne devons pas les laisser jouer les victimes du mouvement social. Les photos et vidéos qui se multiplient sur Internet montrent simplement qu'il n'y a pas de « bavure » : ce qu'on voit, c'est bien une stratégie qui vise à faire plier la rue en terrorisant tout le monde.

Nous devons aussi dire que la brutalité virile de ces troupes armées n'est que l'expression la plus visible du Droit. D'autres professionnels du droit – ceux qui sévissent en robe noire – prennent immédiatement le relais dans le travail d'éradication de la contestation. C'est la phase judiciaire de la répression. Cette phase est moins spectaculaire, elle produit moins d'images révoltantes, mais sa violence n'est pas moins grande. Comme celle de la police, cette violence des cours de justice s'abat tous les jours, tranquillement, sur les classes les plus pauvres et les plus stigmatisées des quartiers populaires. En ce moment, elle s'attaque aussi à d'autres cibles. Un lycéen qui manifeste peut ainsi se voir accuser d'avoir tenté de tuer un fonction-

naire de police, crime entre tous les crimes, qui peut entraîner la condamnation à la perpétuité réelle. Un chef d'inculpation qui veut dire que l'uniforme de certains -les agents de la défense de l'État– vaut plus que la vie d'un simple quidam, et qui précipite des gens en prison pour toute leur vie, le plus souvent dans l'indifférence générale.

Nous sommes en ce moment des milliers : lycéens, étudiants, travailleurs, travailleuses – avec ou sans emploi – syndiqués ou non. Nous faisons grève, occupons, bloquons et manifestons contre une nouvelle loi et le capitalisme qu'elle sert. Au fil de se mouvement de plus en plus de gens se défendent dans la rue contre des policiers militarisés ou s'en prennent à des symboles de l'économie totalitaire. En cela, il n'y a pas plus de casseurs que de bons manifestants ; il n'y a ni innocents à sauver, ni coupables à condamner, ni martyr à honorer ni barbare à éradiquer. Les balles de lanceurs de 40, elles ne font pas le tri entre les yeux des uns et des autres, et la « tentative d'homicide » arme judiciaire s'utilise désormais contre des manifestants. Ce mouvement contre la « loi travail » permet au moins d'établir clairement que la police et la justice sont deux bras – armés l'un et l'autre – de l'Etat face à nous – qui ne le sommes pas. En cela, nous sommes tous et toutes face au Droit – qui enferme –face aux tuniques bleues et aux robes noires, face à la police et à la justice.

De même que nous avons été beaucoup à crier : « Tout le monde déteste la police », il nous faudra aussi crier : « Tout le monde déteste la justice. » Ce serait un moyen de trouver la force et la détermination nécessaires pour exiger l'amnistie de tous les inculpés, c'est-à-dire l'abandon des poursuites à leur encontre et leur libération immédiate. Porter un tel mot d'ordre serait un premier pas pour gripper la machine judiciaire qui, au delà du mouvement, enferme tous les jours depuis des dizaines d'années : les enfants de colonisés, les étrangers des quatre coins du monde arrivés ici et les pauvres des quartiers de France, qui n'en peuvent plus d'être stigmatisés, emprisonnés et pris pour cible. Si le mouvement se bat contre une « loi El Khomri » qui accentue un peu plus l'exploitation et la chasse aux pauvres, alors il doit se battre aussi contre la justice qui sert à enfermer d'abord et surtout celles et ceux qui subissent de plein fouet la violence économique.

POLICE PARTOUT

Quelques récit du mouvement glanées ici et là

Le 25 avril, dans un communiqué de sud PTT35 des syndicalistes découvrent que la justice est aussi inique que la loi travail lorsqu'ils ne sont plus les interlocuteurs du préfet mais les accusés d'un juge. « Concernant le camarade infirmier adhérent à Sud-Santé, l'avocat général est même allé jusqu'à prononcer cette phrase extraordinaire : " ce n'est pas parce qu'il n'a pas lancé de projectiles qu'il n'aurait pas pu le faire ! " […] Les 9 accusés sont condamnés sur la seule parole de la police et du procureur et pas sur des preuves matérielles. Contrevenant au principe d'individualisation des peines, les sentences de ce 22 avril 2016 furent

JUSTICE PARTOUT

non seulement expéditives mais collectives. Lors de la dernière rencontre avec les syndicats, le préfet P. Strzoda nous avait indiqué qu'il y avait, selon lui, 6 à 700 manifestants au « profil louche ». Un étudiant, un ouvrier, un serveur, un infirmier, une touriste suisse, un « sans travail », le profil des accusés est effectivement louche. C'est le peuple. »

***

Dans de plus en plus de villes, des legal team à l'initiative des manifestants et des caisse de solidarité s'organisent face à la justice. Présentation du groupe de défense collective

(Defcol) à Paris : « La comparution immédiate (CI) est une procédure expéditive, très répressive, dans laquelle le dossier est systématiquement à charge pour le prévenu. […] Depuis la mi-mars, les avocates et avocats qui travaillent avec le groupe Defcol ont apporté leur assistance durant de nombreuses gardes à vue (initiales ou prolongées) que ce soit en entretiens, auditions ou confrontations. Ils ont défendu des manifestants amenés en comparution immédiate, d'autres faisant l'objet d'une ouverture d'information judiciaire, ainsi que des renvois d'audience. Ils ont aussi assisté plusieurs mineurs devant le juge des enfants et des majeurs devant le juge de la détention et des libertés. Les avocats de Defcol sont rémunérés par l'aide juridictionnelle ou le montant équivalent lorsqu'elle n'est pas possible. […] Pour payer les avocats, Defcol se finance exclusivement par des dons. Vous pouvez soutenir le groupe grâce à cette collecte de don en ligne : https://www.helloasso.com/associations/cadecol/collectes/defcol Tel : 07 53 82 19 10

***

Des manifestants organisent des groupes de street medics *qui dispensent les premiers soins aux blessés. Récit de la manif du 1er mai à Paris :* « En tant que StreetMedic, nous avons eu à soigner, rassurer, prendre en charge d'innombrables blesséEs. Et quels que soient nos efforts de comptabilité, nous ne pouvons avoir accès qu'à un nombre restreint des victimes de la police, tant les affrontements sont massifs et étendus. Nous avons vu et soigné des blesséEs graves, des tirs tendus au flashball, aux grenades lacrymogènes, aux grenades de désencerclement. Des tirs au visage, dans les yeux, les mains, sur les membres, sur tout le corps. Nous avons vu des doigts à demi sectionnés, de la peau brûlée, des personnes sous le choc, terrorisées. […] De mon point de vue de StreetMedic, cette journée a été un bain de sang. Nos interventions tiennent de plus en plus de la médecine de guerre. Mais paradoxalement, le sentiment le plus fort, le plus présent chez moi à l'issue de cette journée, c'est la gratitude, un sentiment fort de cohésion, de solidarité, de force, de convergence et de détermination. La preuve en acte que nous, étudiantEs, travailleurs, chômeurs, précaires nous pouvons être plus fortEs face aux patrons, à l'Etat, à sa police. La solidarité est une arme inestimable. »

***

Des militants essayent de ramener la lutte antinucléaire – contre l'enfouissement des déchets à Bure – dans le mouvement. Ils découvrent la garde à vue, antichambre du procès, au commissariat de la Goutte-d'or dans le 18ème à Paris. Récit du15 mai : « Les huit sont répartis dans quatre cellules et rejoignent principalement des jeunes du quartier […] suspectés de vol ou de détention de stupéfiants. Certains se serrent à cinq dans une cellule de 8m², sans paillasse – « il n'y en a plus » – ni couverture – « des gens ont déféqué sur celles qu'on avait, mais si vous insistez, on peut vous les donner ! ». Une personne asthmatique doit négocier pendant des heures avant d'obtenir le droit d'utiliser sa Ventoline. Pas de papier toilette dans les WC. Dans ce « commissariat de combat » qui traite 11 000 gardes à vue par an, les droits du gardé à vue, « On s'en branle, pour être clair », dixit le policier qui nous referme la porte de la cellule au nez. […] « Rien à déclarer ? Ça c'est la meilleure ! T'es au courant que c'est un film de Dany Boon ? » […] Un âpre interrogatoire de près de 4 h où les policiers, tour à tour moqueurs, menaçants, injurieux, faussement amicaux ou agressifs, tenteront par tous les moyens de me faire plier. […] « Alors, l'anarchiste, je suis sûr que tu détales quand on charge les cortèges ! Profitez bien des manifestations, car en 2017, tout ça c'est fini ! […] »

***

14ème chambre correctionnelle le 13 mai, suite à la manif du 10 mai, Lyon : « Après 48 h de GAV, R. entre dans le box, […] 19 ans elle a tout reconnu et décidé de tout assumer. […] On juge les dégradations extérieures des deux comicos du premier arrondissement. Elle accepte la comparution immédiate […] Le super président va suggérer : R. est la première manifestante jugée pour dégradation, il souligne l'incongruité de voir « une femme » ici, pour ces faits, pionnière donc. Elle n'a plus de boulot depuis quelques mois, on sait que cette cour n'aime pas que les chômeuses pensent, réagissent, se révoltent… Elle n'a pas la personnalité de ceux qu'on voit ici habituellement dans ce rôle […] Il n'y a pas d'antécédents familiaux, puisque personne dans sa fratrie n'a eu affaire à la justice, d'ailleurs le président ne va pas le lui demander mais juste déclarer : « Vos parents n'ont jamais été condamnés » […] Elle était au premier plan sur les vidéos de la ville, sur celles des caméras de surveillance du commissariat et celles des balances du voisinage qui après avoir filmé derrière leurs fenêtres ont porté leur film ou photos aux flics qui eux ont tout reconstitué depuis la collecte des pierres : les jets, les bris… en une soirée, ils ont bien repéré R. et le lendemain, puisqu'elle ne s'était pas changée, ils l'ont reconnue quand elle est revenue manifester : elle portait le même manteau que la veille… ils l'ont arrêtée. […] R. cassait donc insolemment, « elle faisait partie des plus motivées ». Elle a dit qu'elle assumait et elle assume : elle va répéter que « l'effet de foule [lui] a donné envie de faire cela ». Cette phrase va déclencher une salve de questions : « – Avez-vous des problèmes avec l'autorité ? – NON » « – Quand vous voyez un uniforme ça suscite quelque chose en vous ? – NON », « – Un bâtiment

public ça vous fait quoi ? – RIEN, je me suis portée volontaire pour montrer ma colère ; en garde à vue j'ai pris conscience que c'était grave, je ne le referai plus. » « – Vous êtes venue sans objet ? – OUI » « – Donc les cailloux que vous avez jetés vous les avez trouvés sur place ? – OUI » (…) Le proc : refrain sur la souffrance policière, 228 policiers ont été mobilisés ce soir-là pour cette manif, d'autres sont restés coincés à l'intérieur des commissariats pendant les dégradations, d'autres victimes de projectiles, etc. […] « Au-delà du débat d'idée (des idées ?) il y a une attente majeure. Il faut donner une réponse forte et rapide, il faut montrer l'exemple pour l'Euro dans un mois, il faut montrer qu'à Lyon on ne casse pas sans risque. » […] Elle demande huit mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt […] Verdict : R. est jugée coupable des chefs d'accusation, elle écope de six mois avec sursis, cinq ans d'interdiction de manifester, 13 555,83 euros de réparations, le prix de la paix sociale pour l'Euro de foot et le délit majeur de R. ne pas appartenir à la même moitié de l'humanité que le juge. »

***

Vers un fichage ultra-rapide des manifestants ? « Hier mardi 17 mai, […] nous arrivons à deux à la station Saint-François-Xavier, et là le dispositif est impressionnant. Obligés de passer dans un couloir de bleus et de civils, y a bien un moment où ça va nous tomber dessus ! Et là, nous remarquons une madame flic en civil équipée d'un appareil bizarre qui ressemble à une caméra fixée sur les pectoraux. Après la fouille, ce petit appareil a servi à scanner (ou filmer) ma pièce d'identité qu'elle a passé devant l'objectif. Le but n'était apparemment pas de me contrôler sur place mais bien de relever mon identité, et cela a pris moins d'une seconde... »

***

Un premier mai sans flicaille, ça n'est pas un premier mai ! […]« Tout le monde déteste la police » chantent des milliers de personnes. J'espère que ça rentre quand même dans leurs oreilles, que certains vont pleurer ce soir en rentrant chez eux. Qu'ils seront obligés d'expliquer à leur gosse de cinq ans pourquoi dans la cour de récréation d'autres gamins lui disent ça. […] J'ai forcé un barrage d'anti-émeutes pour la première fois de ma vie. Moi qui suis radical dans mes idées mais mou du genou dans mes moyens d'action. Et vu la tournure des événements, ce n'est sans doute pas la dernière… Hollande aura réussi le tour de force de radicaliser toute une frange du mouvement social, voire des gens pas du tout politisés à la base qui trouvent que trop c'est trop. […] J'en veux à la CGT. Je le dis d'autant mieux que j'en suis membre. Un certain nombre de ses structures, y compris son niveau confédéral, ne fait pas grand-chose pour massifier ce mouvement contre la loi Travail. […] En tout cas, la CGT n'a pas voulu se mettre en position de confrontation avec l'État, même non-violente. Elle aurait pu faire avancer ses nombreuses camionnettes, Martinez aurait pu pointer sa belle moustache sous le nez du chef des flics, et lui dire :« Le Premier mai, la rue est à nous, alors poussez-vous, reculez, laissez-nous monter à Nation tranquillement. » Et avec douze camions et 20 000 personnes derrière, le chef des flics aurait reculé avec ses sbires. Mais le SO de la CGT ne l'a pas fait. Comment s'étonner dès lors que la contestation de cette loi radicalement capitaliste et destructrice qu'est la loi El Khomri s'exprime de façon radicale et anticapitaliste ? »

***

Entretien avec Serge de la commission Prison de Nuit debout Paris, émission l'Envolée, 22 avril. « Avec quelques potes, ça faisait une semaine qu'on était à Nuit debout, on assistait aux AG (assemblées générales) et on avait entendu aucune intervention sur la prison. Franchement, quand on se veut un mouvement social global, on ne comprenait pas qu'on parle pas de la prison, qui est quand même un lieu essentiel pour comprendre le capitalisme. On s'est dit que ça pouvait être bien de monter une commission pour reprendre un discours qu'on entend plus trop : rappeler le rôle social réel de la prison, qui est de contrôler les pauvres. On voudrait réussir à faire en sorte que les personnes incarcérées ne soient pas complètement exclues de ce mouvement aussi, et qu'elles puissent avoir la parole. On a eu certaines idées... bon, après, le truc, c'est que place de la République, l'illégalisme, il est pas toujours très très bien vu ! […] Parce qu'on pense qu'on est pas trop légitimes, sachant qu'on a jamais vécu des peines, on s'est dit qu'on allait lire des pétitions et des lettres de personnes incarcérées publiées dans l'Envolée ou ailleurs. Tous les soirs, en AG, on lit des bouts de textes. Il y a eu un truc assez chouette : on a lu la première lettre des femmes en luttede la maison d'arrêt (MAF) de Fleury-Mérogis, et puis quelqu'un de l'Envolée est arrivé avec les tracts annonçant le rassemblement samedi 16 avril en face de la MAF. Du coup on est retournés à l'AG pour appeler au rassemblement et tout ça. Ça fait plaisir de se rendre compte qu'on est pas à l'ouest, et tout seuls. Qu'il y ait une voix politique des personnes incarcérées, c'est toujours super chaud ! Là, c'est magnifique, ce qu'elles ont fait et ce qu'elles font encore à la MAF. On espère pouvoir continuer ça ; faut qu'on voie sous quelle forme […] Si des proches de prisonniers ou d'autres personnes ont envie de participer, de dire quelque chose, on peut juste faire courroie de transmission, alors hésitez pas !

Sources : Paris-luttes.info / IAATA / Reporterre / Rebellyon / Marseille infos autonomes
Et d'autres extraits sur lenvolee.net

TOUT LE MONDE DÉTESTE LES LOIS

À propos de la « loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale », dite loi Urvoas.

I/ IL N'Y A PAS DE BONNE LOI

Il y a deux choses qu'il faut rappeler. D'abord, les lois ne permettent pas : elles obligent, et c'est une nuance de taille. Plus précisément, elle restreignent la liberté des personnes au nom desquelles elle sont écrites et qui en sont la cible ; elles contraignent les fonctionnaires qui la font appliquer. Prenons par exemple l'article du code qui légifère sur l'utilisation des armes en cas d'évasion : même s'ils avaient – exceptionnellement – un problème de conscience, les matons ont bien ordre de tirer tant qu'ils peuvent sur celles ou ceux qui sont encore dans l'enceinte pénitentiaire. Le directeur de Fresnes est venu le rappeler au procès d'une tentative d'évasion en 2001 pour expliquer pourquoi le mirador avait ouvert le feu sur l'hélicoptère en vol stationnaire au-dessus de la cour de promenade. D'autre part, les lois viennent presque toujours a posteriori, pour rendre obligatoires des mesures déjà en place. En aucun cas elles n'innovent, ni ne permettent quoi que ce soit. La loi légifère sur le réel ; elle fournit un socle juridique pour des pratiques existant déjà ; c'est pourquoi on a souvent l'impression que les nouvelles lois ne changent pas grand-chose à la situation qu'on connaissait. Elles agissent comme des marqueurs du durcissement des politiques sociales répressives qui se succèdent pour imposer les transformations nécessaires à l'économie. Et le pouvoir continue à mettre sans cesse de nouvelles mesures en place : Valls et Urvoas n'ont pas attendu l'application du texte de loi dont nous parlons ici pour annoncer de nouvelles mesures en matière judiciaire, qui feront donc certainement l'objet d'une « légalisation » dans un futur proche… La loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale » vient de passer le dernier stade de discussion parlementaire. Ce texte n'aura pas mis longtemps à être adopté : finalisé en décembre 2015 par la Taubira avant qu'elle ne s'en aille, présenté au conseil des ministres début février, il est passé en deux mois devant l'assemblée nationale et le sénat, et à coup sûr, il sera définitivement adopté avant la fin du mois de mai. Il faut dire que pour aller vite, le gouvernement avait décidé d'utiliser la procédure d'urgence : un seul passage dans chacune des chambres parlementaires. Ça devient une habitude : un coup le 49.3 pour Macron, un coup l'urgence pour Urvoas, un coup le 49.3 pour El Khomry, et c'est plié ; on ne perd même plus de temps avec les faux-semblants démocratiques. À la différence de la loi travail, ce texte est passé quasiment inaperçu : peu de réactions, quelques articles de presse, quelques critiques du syndicat de la magistrature. Et à chaque fois, il n'a été question que d'une partie des articles de loi : ceux qui portent atteinte aux intérêts particuliers de telle ou telle corporation.

Or tous les aspects de cette loi méritent d'être analysés ; malgré son nom, ce n'est pas une loi « antiterroriste » mais bel et bien une nouvelle transformation du code de procédure pénale. Ce n'est pas non plus un texte qui ne concernerait que le pouvoir laissé à la police, ou qui ne porterait atteinte qu'à la liberté individuelle. S'il est cela aussi, comme on l'a lu dans la presse, il faut souligner qu'une grande partie des articles de cette loi est consacrée à l'allongement des peines et au maintien en détention des prisonnières et des prisonniers qui peuvent de moins en moins compter sur une libération conditionnelle et restent de plus en plus longtemps sous main de justice. Cette loi doit aussi être resituée dans son contexte : elle en prolonge et perfectionne une autre, déjà ancienne: la loi dite « Perben 2 » de 2004, qui porte elle aussi sur « l'adaptation de la justice à la grande criminalité ». Les législateurs se sont également abondamment servi de lois plus récentes, comme celle de 2015 sur le renseignement… Nous y reviendrons bientôt. Par ailleurs, il faut bien avoir une vue synthétique de cette loi, parce qu'elle fait partie d'un ensemble de réformes au spectre très large : de la loi sur la fraude dans les transports en commun, entre autres, jusqu'à la loi El Khomry... Le tout dans l'ambiance d'un état d'urgence qui se pérennise, et dont les mesures de contrôle et de répression se banalisent.

II/ LES ARTICLES LES PLUS CONNUS DE LA LOI

Pouvoirs accrus pour les procureurs

Ce qui est principalement dénoncé – surtout par le syndicat de la magistrature –, c'est le pouvoir accru du parquet aux dépens de celui des juges d'ins-

... SAUF LES JUGES

truction. Cela fait déjà plusieurs années que ce glissement a commencé ; pour notre part, nous ne nous sommes jamais fait d'illusions sur la bienveillance d'aucun juge, qu'il soit d'instruction, du siège ou de l'application des peines. Une fois n'est pas coutume, apportons quelques précisions sur les trois pôles d'accusation du pouvoir judiciaire : le juge d'instruction, le juge des libertés et de la détention, et le procureur.

Le juge d'instruction doit rassembler des preuves afin de déterminer s'il existe des charges suffisantes contre un mis en examen. S'il estime qu'il a assez de preuves, il rend une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel ou une ordonnance de mise en accusation (pour saisir la cour d'assises). Ses enquêtes sont secrètes même si quelques points versés ensuite au dossier d'accusation peuvent être contredits par la défense. Le juge des libertés et de la détention statue sur la mise en détention provisoire, sur le placement en hôpital psychiatrique ; il peut autoriser des perquisitions, des prolongations de garde à vue… La nouvelle loi en fait le binôme auxiliaire du procureur. Le procureur conduit quant à lui ce qu'on appelle des enquêtes de flagrance, c'est-à-dire suite à un délit commis très récemment. La durée de celles-ci est limitée à quelques jours. Pendant ce temps, les pouvoirs coercitifs s'exercent au maximum : constatations et examens techniques ou scientifiques, réquisitions judiciaires, audition de toute personne susceptible de fournir des renseignements, visites domiciliaires, perquisitions et saisies, garde-à-vue des suspects, contrôles d'identité ; et en cas d'arrestation d'un suspect, comparution immédiate ou ouverture d'un dossier d'instruction. Le procureur conduit aussi des enquêtes dites préliminaires : ce type d'enquête repose sur un simple soupçon qu'il s'agit de confirmer ou d'infirmer. Ce n'était initialement qu'une enquête par défaut, qui ne pouvait donner lieu à des perquisitions sans le consentement du suspect, par exemple. La loi du 15 juin 2000 a renforcé le contrôle de l'enquête préliminaire par le procureur et le juge des libertés et de la détention (JLD) quant à sa durée et sa direction effective par le procureur. Cette réforme visait à éviter de déclencher (ou de déclencher trop tôt) une instruction pour laisser les mains complètement libres aux policiers dans leurs enquêtes. La réglementation a ensuite été bouleversée par la loi Perben II : la frontière entre enquête préliminaire et enquête de flagrance est devenue poreuse. Par exemple, la « nouveauté » de la loi Perben était que si l'enquête est relative à un délit passible d'une peine de prison supérieure ou égale à cinq ans, le procureur pouvait demander au JLD d'autoriser des perquisitions « sans l'assentiment de la personne chez qui elles auront lieu ». En effet, au moment de sa mise en cause (garde à vue ou audition libre), le justiciable n'a pas les moyens de contester la légalité et la nécessité d'une technique intrusive : dans les enquêtes placées sous le contrôle du procureur, l'accès au dossier est reporté à la fin des investigations, après la décision d'une inculpation. La différence avec une instruction est que dès qu'une personne est mise en cause et placée sous le statut de mis en examen ou de témoin assisté, elle a accès au dossier et peut le contester. Mais bon, les enquêtes menées par les juges d'instruction restent secrètes et le choix des techniques de surveillance utilisées se fait évidemment à l'insu des personnes concernées… Les pouvoirs octroyés aux procureurs ne datent donc pas d'hier… Ils ont toujours conduit les enquêtes préliminaires, même si dans le cas d'affaires nécessitant des investigations plus poussées, ils ne faisaient qu'ouvrir une information judiciaire qui était ensuite confiée à un juge d'instruction. La nouvelle loi, elle, indique qu'ils garderont un peu plus la main sur les enquêtes. Ça donne plus de pouvoirs au parquet: les procureurs récupèrent des prérogatives jusque-là réservées à l'instruction. Mais nous n'avons jamais remarqué que les juges aient pour habitude d'instruire à décharge : dans la plupart des procès, les actes d'accusation sont la fidèle réplique de la synthèse des flics… et c'est leurs collègues procureurs qui sont chargés de porter l'accusation pendant les procès. Pour les justiciables, ça ne change pas grand-chose…

Les perquisitions de nuit

Art. 1 : *« En cas d'urgence et pour les enquêtes préliminaires concernant une ou plusieurs infractions mentionnées au 11° de l'article 706-73, ces opérations*

(perquisitions) peuvent toutefois concerner des locaux d'habitation en dehors des heures prévues à l'article 59. »

C'est une conséquence de ce qui se passe sous le régime de l'état d'urgence : les flics peuvent désormais perquisitionner quand ils veulent, pour toutes les enquêtes (préliminaires ou de flagrance) dans les affaires dites de terrorisme. Jusqu'ici, les perquisitions de nuit (de 21 heures à 6 heures) n'étaient possibles que pour les enquêtes de flagrance sur autorisation du juge des libertés et de la détention. Rien de fondamentalement nouveau – une extension. Mais on sait que tout ce qui est d'abord présenté comme exceptionnel – ici réservé au « terrorisme » – se généralise et se banalise très rapidement.

Les captations sonores, électroniques, vidéo

« Le juge des libertés et de la détention peut, à la requête du procureur de la République, autoriser... [...]

***Art 1 bis : …** l'accès, à distance et à l'insu de la personne visée, aux correspondances stockées par la voie des communications électroniques accessibles au moyen d'un identifiant informatique. Les données auxquelles il a été permis d'accéder peuvent être saisies et enregistrées ou copiées sur tout support.*

***Art 2 :…** l'utilisation d'un appareil ou un dispositif afin de recueillir les données techniques de connexion permettant l'identification d'un équipement terminal ou du numéro d'abonnement de son utilisateur, ainsi que les données relatives à la localisation d'un équipement terminal utilisé*

***Art 3 : …** la mise en place d'un dispositif technique ayant pour objet, sans le consentement des intéressés, la captation, la fixation, la transmission et l'enregistrement de paroles prononcées par une ou plusieurs personnes à titre privé ou confidentiel, dans des lieux ou véhicules privés ou publics, ou de l'image d'une ou de plusieurs personnes se trouvant dans un lieu privé.*

***Art 3 bis : …**la mise en place d'un dispositif technique ayant pour objet, sans le consentement des intéressés, d'accéder, en tous lieux, à des données informatiques, de les enregistrer, de les conserver et de les transmettre, telles qu'elles sont stockées dans un système informatique, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur d'un système de traitement automatisé de données, telles qu'il les y introduit par saisie de caractères ou telles qu'elles sont reçues et émises par des périphériques audiovisuels.*

On retrouve ce qui avait déjà été mis en place par Perben sur les captations sonores et visuelles dans des lieux publics et privés, mais pour s'adapter à l'évolution des technologies, cette loi fait son marché dans ce qui avait déjà été établi par celle sur le renseignement. Elle donne des moyens supplémentaires aux services de police : non seulement des « écoutes », mais des « perquisitions » d'ordinateurs, et l'utilisation d'IMSI-catchers : de fausses antennes relais capables d'aspirer de manière indifférenciée les données de connexion de tous les téléphones dans un rayon de plusieurs centaines de mètres, et qui pourraient également intercepter le contenu des échanges (conversations téléphoniques, SMS…) et brouiller les communications.

Les fouilles

***Art. 17 :** « Les officiers de police judiciaire peuvent procéder à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public. Les officiers de police judiciaire peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages ou à leur fouille. »*

Pour fouiller les sacs et bagages, le droit actuel est officiellement plus restrictif : c'est une perquisition, elle doit être liée à la recherche d'une infraction précise et concerner des personnes suspectées d'avoir commis cette infraction ou de détenir des informations permettant de faire avancer l'enquête. Mais tout cela était quand même laissé à l'appréciation des flics, qui ont toujours eu le droit à « l'erreur »…

Les « gardes à vue » de quatre heures

***Art. 18 :** « Toute personne faisant l'objet d'un contrôle ou d'une vérification d'identité peut, lorsque ce contrôle ou cette vérification révèle qu'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement peut être lié à des activités à caractère terroriste, faire l'objet d'une retenue sur place ou dans le local de police où elle est conduite pour une vérification de sa situation par un officier de police judiciaire permettant de consulter les traitements automatisés de données à caractère personnel et, le cas échéant, d'interroger les services à l'origine du signalement de l'intéressé ainsi que des organismes de coopération internationale en matière de police judiciaire ou des services de police étrangers.*

La personne faisant l'objet d'une vérification de situation ne peut être retenue que pour une durée qui ne peut excéder quatre heures à compter du début du contrôle effectué. »

Jusque-là, la loi stipulait qu'on ne pouvait pas être retenu si on était en mesure de présenter des papiers d'identité. Cela n'était jamais respecté… Les policiers pouvaient embarquer qui ils voulaient pour n'importe quel prétexte. Le texte précise surtout que quatre heures leur suffisent à faire remonter des

informations de fichiers étrangers.

L'assignation à résidence

Art. 20 : *« Toute personne qui a quitté le territoire national et dont il existe des raisons sérieuses de penser que ce déplacement a pour but de rejoindre un théâtre d'opérations de groupements terroristes dans des conditions susceptibles de la conduire à porter atteinte à la sécurité publique lors de son retour sur le territoire français peut faire l'objet d'un contrôle administratif dès son retour sur le territoire national. »*

Cette autre mesure finit de légaliser ce qui se passe depuis le début de l'état d'urgence. La France va se doter cet été de son propre dispositif PNR (données des dossiers passagers, c'est-à-dire l'ensemble des informations sur les voyageurs prenant l'avion sur son territoire). Et puis le flou de cette formule « théâtre d'opérations terroristes » pourrait impliquer que la Belgique devienne un pays à risque puisque des bombes y ont explosé.

L'impunité coutumière pour les flics qui tuent

Art. 19 : *« N'est pas pénalement responsable le fonctionnaire de la police nationale, le militaire de la gendarmerie nationale, le militaire déployé sur le territoire national qui fait un usage absolument nécessaire et strictement proportionné de son arme dans le but exclusif d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis, lorsque l'agent a des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable au regard des informations dont il dispose au moment où il fait usage de son arme. »*

Jusque-là, le droit stipulait déjà que la riposte devait être absolument « nécessaire et proportionnée ». Concrètement, on ne pouvait tirer sur un assaillant que s'il était lui-même armé et que le risque qu'il tire était actuel ou imminent : mais c'était le policier qui évaluait le risque et adaptait sa réponse. Or on ne le sait que trop bien, les policiers ne sont ni désarmés, ni soumis à un risque judiciaire. Le nombre des policiers traduits devant la justice pour de tels faits est quasi nul et les rares qui sont inculpés sont toujours innocentés. Le nouveau texte épargnera aux rares fonctionnaires à qui cela arrivait d'être mis en examen.

III/ LES ARTICLES MOINS CONNUS DE LA LOI

Protéger les balances

Art. 6 : *« En cas de procédure portant sur un crime ou sur un délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement, lorsque la révélation de l'identité d'un témoin est susceptible de mettre gravement en danger sa vie ou son intégrité physique ou celles de ses proches, le juge peut décider que cette identité ne soit pas mentionnée au cours des audiences publiques et ne figure pas dans les ordonnances, jugements ou arrêts de la juridiction d'instruction ou de jugement qui sont susceptibles d'être rendus publics. Le fait de révéler qu'une personne fait usage d'une identité d'emprunt ou de révéler tout élément permettant son identification ou sa localisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Lorsque cette révélation a eu pour conséquence, directe ou indirecte, des violences à l'encontre de cette personne ou de son conjoint, de ses enfants ou de ses ascendants directs, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende. Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque cette révélation a eu pour conséquence, directe ou indirecte, la mort de cette personne ou de son conjoint, de ses enfants ou de ses ascendants directs. »*

Les textes concernant la procédure pénale ont toujours fait la part belle aux balances. Et pour cause : les meilleurs auxiliaires des flics, ce ne sont pas les moyens technologiques, pourtant précieux, mais bien les indications – volontaires ou non – de personnes trop bavardes. La loi Perben II récompensait les balances, à qui étaient accordées des réductions de peine conséquentes, rémunérait les indicateurs et obligeait toute personne à fournir toutes les informations que les flics viennent réclamer sous peine d'amende. Le témoignage sous X, prévu depuis 2002 et utilisé depuis 2007, a continué d'encourager cette sale habitude ; avec la nouvelle loi, la protection de ces tristes individus se renforce encore un peu plus.

IV/ LES ARTICLES IGNORÉS DE LA LOI : L'ENSEMBLE DE L'ARTICLE 4 CONCERNE LES PEINES DE SÛRETÉ ET LA PERPÉTUITÉ RÉELLE

Le calcul des périodes de sûreté…

Art. 4 ter BA : *« Lorsque la personne condamnée exécute plusieurs peines qui ne sont pas en concours et qui sont toutes assorties d'une période de sûreté, ces périodes de sûreté s'exécutent cumulativement et de manière continue. Si une peine de réclusion criminelle à perpétuité a été prononcée, les périodes de sûreté s'exécutent cumulativement dans la limite de 22 ans ou, le cas échéant, dans la limite de la période de sûreté fixée spécialement par la cour d'assises. Lorsque la personne condamnée exécute plusieurs peines assorties d'une période de sûreté et qui ont fait l'objet d'une confusion, la durée de la période de sûreté à exécuter est*

celle de la période de sûreté la plus longue. »

… Et la perpète

Art. 4 ter A : *« Lorsque le crime prévu au présent chapitre est puni de la réclusion criminelle à perpétuité, la cour d'assises peut, par décision spéciale, soit porter la période de sûreté jusqu'à trente ans, soit, si elle prononce la réclusion criminelle à perpétuité, décider qu'aucune des mesures énumérées à l'article 132-23 (la période de sûreté telle qu'on la connaît aujourd'hui) ne pourra être accordée au condamné. En cas de commutation de la peine, et sauf si le décret de grâce en dispose autrement, la période de sûreté est égale à la durée de la peine résultant de la mesure de grâce. Lorsque la cour d'assises a décidé de porter la période de sûreté à trente ans ou qu'aucune des mesures énumérées à l'article 132-23 du même code ne pourrait être accordée au condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, le tribunal de l'application des peines, sur l'avis d'une commission composée de cinq magistrats de la Cour de cassation chargée d'évaluer s'il y a lieu de mettre fin à l'application de ladite décision de la cour d'assises, ne peut réduire la durée de la période de sûreté, à titre exceptionnel et dans les conditions prévues à l'article 712-7 du présent code :*

*"**1°** Qu'après que le condamné a subi une incarcération d'une durée au moins égale à trente ans ;*

***2°** Que lorsque le condamné manifeste des gages sérieux de réadaptation sociale ;*

***3°** Que lorsque la réduction de la période de sûreté n'est pas susceptible de causer un trouble grave à l'ordre public ;*

***4°** Qu'après avoir recueilli l'avis des victimes ayant la qualité de parties civiles lors de la décision de condamnation ;*

***5°** Qu'après expertise d'un collège de trois experts médicaux inscrits sur la liste des experts agréés près la Cour de cassation, chargé de procéder à une évaluation de la dangerosité du condamné." »*

On le sait, les peines de sûreté ont été mises en place dès la prétendue abolition de la peine de mort. Plus récemment, en 2009, la loi Dati sur l'exécution des peines a instauré la rétention de sûreté, prévoyant qu'un condamné pouvait ne jamais sortir, même après la fin effective du temps de sa peine. Le nouveau texte d'Urvoas a le triste privilège de recadrer ce qu'est exactement la sûreté : la mise en forme juridique d'un allongement délirant des peines, et souvent un substitut à la peine de mort -la version 2.0 de la guillotine.

La peine d'enfermement à perpétuité dite « réelle » ne vient pas d'être inventée : elle a été créée en 1994 suite à l'affaire Tissier – le viol et le meurtre d'une mineure de 8 ans. Fourniret, Blondiau et Bodein ont été condamnés à cette peine pour des crimes similaires. Ces trois prisonniers mourront sans doute en prison. Cette sentence sera désormais étendue aux criminels accusés d'actes terroristes. Le droit à la révision sera repoussé jusqu'à cinquante ans, ou même tout simplement interdit. Il s'agit donc non seulement de réhabiliter une peine rarement utilisée, mais également de l'étendre.

Le renseignement pénitentiaire

Art. 4 ter : *« **1° A** (nouveau) Recueillir auprès des opérateurs de communications électroniques des informations ou documents traités ou conservés par leurs réseaux ou services de communications électroniques, y compris les données techniques relatives à l'identification des numéros d'abonnement ou de connexion à des services de communications électroniques, au recensement de l'ensemble des numéros d'abonnement ou de connexion d'une personne détenue, à la localisation des équipements terminaux utilisés ainsi qu'aux communications d'un abonné portant sur la liste des numéros appelés et appelants, la durée et la date des communications ;*

***1°** Recueillir directement, au moyen d'un appareil ou d'un dispositif les données techniques de connexion permettant l'identification d'un équipement terminal utilisé en détention ou du numéro d'abonnement de son utilisateur ainsi que les données relatives à la localisation des équipements terminaux utilisés ;*

***2°** Intercepter, enregistrer, transcrire ou interrompre des correspondances de personnes détenues émises par la voie des communications électroniques, à l'exception de celles avec leur avocat à raison de l'exercice de sa fonction ;*

***2° ter** (nouveau) Accéder à distance et à l'insu de la personne détenue visée aux correspondances stockées, émises par la voie des communications électroniques, accessibles au moyen d'un identifiant informatique, les enregistrer, les conserver et les transmettre ;*

***3°** Accéder à des données stockées dans un terminal de communications électroniques, un système ou un support informatique qu'utilise une personne détenue, les enregistrer, les conserver et les transmettre ;*

***4°**Accéder à des données informatiques, les enregistrer, les conserver et les transmettre, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour une personne détenue utilisant un système de traitement automatisé de données, telles qu'elle les y introduit par saisie de caractères ou telles qu'elles sont reçues et émises par des périphériques audiovisuels. »*

La surveillance s'accroît en prison comme dehors. Avec cette loi, les parlementaires ont décidé de rattacher

le service de renseignement pénitentiaire à la « communauté du renseignement », comme ils disent si joliment. Les agents de l'administration pénitentiaire pourront donc avoir recours aux mêmes méthodes intrusives que les policiers des services de renseignement à l'extérieur.

Les quartiers sécuritaires

Art. 4 octies : *« Lorsqu'il apparaît que leur comportement porte atteinte au maintien du bon ordre de l'établissement, les personnes détenues exécutant une peine privative de liberté peuvent, sur décision du chef d'établissement, faire l'objet d'une évaluation ou bénéficier d'un programme spécifique de prise en charge au sein d'une unité dédiée. L'exercice des activités peut s'effectuer à l'écart des autres personnes détenues, sur décision prise par le chef d'établissement après avis de la commission pluridisciplinaire unique."*

La nouvelle loi avalise ce qui se pratique en fait déjà depuis quelques années en détention. Ces quartiers spéciaux, mélange de QHS et de quartiers d'isolement appelés Icare, sont faits pour maintenir les « évadés », Antonio Ferrara, Redoine Faid et d'autres dans un isolement total . Ils se sont aussi appelés Maison centrale à effectif réduit, que ce soit à Condé-sur-Sarthe ou à Vendin-le-Vieil. La dernière idée en date est de les qualifier de quartiers pénitentiaires de « déradicalisation » mis en place dans tous les établissements pénitentiaires.

Libération conditionnelle

Art. 4 nonies : *Lorsque la personne a été condamnée à une peine privative, la libération conditionnelle ne peut être accordée :**1°** Que par le tribunal de l'application des peines, quelle que soit la durée de la peine de détention restant à exécuter ; **2°** Qu'après avis d'une commission chargée de procéder à une évaluation pluridisciplinaire de la dangerosité de la personne condamnée. Le tribunal de l'application des peines peut s'opposer à la libération conditionnelle si cette libération est susceptible de causer un trouble grave à l'ordre public. Lorsque la libération conditionnelle n'est pas assortie d'un placement sous surveillance électronique mobile, elle ne peut être accordée qu'après l'exécution, à titre probatoire, d'une mesure de semi-liberté, de placement à l'extérieur ou de placement sous surveillance électronique pendant une période d'un an à trois ans. »*

Il est de plus en plus difficile pour un prisonnier de sortir de prison. Depuis une trentaine d'années, les libérations conditionnelles sont de plus en plus compliquées à obtenir : la loi va inscrire dans le code de procédure pénale le labyrinthe de contraintes que doivent subir les prisonnières et prisonniers qui peuvent prétendre à cet aménagement de peine : passage au CNE, passage devant la comission pluridisciplinaire des mesures de sûreté, port du bracelet électronique pendant plusieurs années…

V/ ET BIENTÔT UNE NOUVELLE LOI…

Ça, c'est la loi dite Urvoas. C'est plié, vite fait bien fait. Et déjà, de concert avec Valls, ce ministre a annoncé un nouveau wagon de mesures bien coercitives. Ils ont promis aux matons : Le rétablissement des fouilles à nu systématiques à la sortie des parloirs La construction de nouvelles prisons La création d'une véritable doctrine du renseignement pénitentiaire et le renforcement des effectifs La rédaction d'un projet d'arrêté pour encadrer juridiquement la vidéosurveillance dont Salah Abdeslam fait actuellement l'objet dans sa cellule de Fleury-Mérogis. L'ouverture d'un premier centre de réinsertion et de citoyenneté cet été à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire). Ce centre d'hébergement vise à accueillir, pour une période donnée, une trentaine de jeunes en voie de radicalisation avec un encadrement pluridisciplinaire renforcé. L'objectif est d'en créer un dans chaque région d'ici la fin de l'année prochaine, soit une dizaine de centres.

Et puis, dans le plus grand silence, les matons ont obtenu la dotation d'armes… Ça promet ! Urvoas a lancé un appel d'offres le 31 mars dernier pour armer les matons. Cela fait longtemps que leurs syndicats demandaient de ressembler à leur collègues de la police : c'est chose faite. Ils vont avoir à leur disposition :

– 265 000 munitions de calibre 12 en caoutchouc ou toute autre matière ayant les mêmes propriétés.
– 40 000 projectiles en sachets qui sont constitués d'une « chaussette balistique flexible et renforcée, remplie de billes d'un poids inférieur à 45g, adaptées pour les armes d'épaule munies d'un rechargement à pompe. »
Ces balles ont déjà causé la mort de plusieurs personnes aux Etats-Unis.
– 2297 dispositifs balistiques de dispersion de type grenade à main
– 140 fusils à pompe à répétition de calibre 12 mm
– 12 767 bâtons télescopiques de défense avec corps de frappe en acier
– 240 boucliers
– 1472 menottes
– 733 chaînes de conduite en acier trempé
– 260 entraves de chevilles
– 2563 aérosols incapacitants.

KAMEL-LIBRE

Kamel avait 15 ans quand il est entré en prison pour la première fois... A peine sorti de dix années d'enfermement, à l'âge de 28 ans, il risque aujourd'hui une peine de vingt-cinq ans. Il est accusé de vol avec arme et de tentative d'homicide sur agent. Le collectif de soutien Kamel-Libre est composé de proches qui refusent qu'il soit, condamné comme tant d'autres à mourir enfermé. Ils appellent à être présents les 20, 21 et 22 juin 2016 à la cour d'assises d'appel de Grenoble pour le soutenir. Voici un extrait de cet appel.

POUR EN FINIR AVEC LA MISE A MORT DE KAMEL BOUABDALLAH

« JE PRÉFÉRAIS MOURIR QUE D'ALLER EN PRISON. »

L'histoire de Kamel et de tant d'autres nous pousse à questionner les rouages de l'univers carcéral et par là-même ceux d'une société qui fabrique l'exclusion. Par notre présence devant le tribunal, nous souhaitons pointer l'absurdité d'une politique qui n'a de cesse d'infantiliser, d'humilier et de torturer celles et ceux qu'elle prétend vouloir réinsérer. La justice, au lieu de lui laisser cette prétendue possible réinsertion, a prononcé en première instance une peine « d'élimination sociale » et elle pourrait même l'aggraver avec une condamnation qui peut aller jusqu'à 30 ans… Aujourd'hui, il n'est pas libérable avant 2036.

« FRUSTRÉS DE TOUT, PRIVÉS À L'EXCÈS, HUMILIÉS »

Lors du procès à Valence, ni Kamel ni ses proches n'étaient prêts à une telle mise à mort. Ils ne pensaient même pas à la défense possible de leur fils, de leur frère, tant ils imaginaient un système irréprochable, tout du moins juste. Ils n'ont pu que constater à leurs dépens que la parole des proches n'a pas de prise, pas de poids, et que, la plupart du temps, pour les magistrats, elle ne peut être considérée, ni même entendue. Près de deux ans après, c'est plus forts de rencontres entre les uns et les autres que nous allons accompagner la défense de Kamel. D'une part pour qu'il ne soit pas vaincu d'avance, d'autre part pour briser l'indifférence coutumière dans laquelle se succèdent les procès en assises et la délivrance de tant d'années de peine de prison, de plus en plus longues et de plus en plus nombreuses. Les peines s'allongent sans cesse, au fur et à mesure des lois qui durcissent le code pénal. Ce ne sont plus seulement les actes qui sont condamnés mais les personnes elles-mêmes. Leur prétendue « dangerosité » est déterminée en fonction de leurs profils socio-judiciaires, de leurs comportements en prison, sur la base d'expertises psychiatriques et d'hypothèses sociologiques ou médicales douteuses… La sortie de prison, plus qu'un parcours du combattant, est un véritable labyrinthe, surtout pour les longues peines : les peines de sûreté (temps pendant lequel il ne sera pas possible pour le prisonnier d'obtenir un quelconque aménagement) qui de la moitié du temps de peine passent aux deux tiers ; le cumul de peines pour le moindre incident survenu en détention ; les permissions de sortie sans cesse repoussées ; le passage obligé par le centre national d'évaluation ; la libération conditionnelle comme une chimère… Ce que disent habituellement les juges aux jurés sur les remises de peine est faux : celles et ceux qui sont condamnés à des peines de 25 ou 30 ans les purgent dans leur totalité ou presque.

« M'ENTERREZ PLUS, POSEZ LES PELLES ! »

Il est dur de rester passif quand on prend acte de la masse de violences et de souffrances qu'engendre l'enfermement, avec comme seules promesses : cellules, coursives, cours de promenades, cachots, transferts, cellules de confinement, quartier d'isolement, services psychiatriques dans la prison et prison dans les hôpitaux psychiatriques… Le collectif Kamel-Libre appelle à se réunir à l'occasion du procès de Kamel Bouabdallah qui se tiendra du 20 au 22 juin 2016 à la cour d'assises d'appel de Grenoble. Nous pensons qu'il est vital de visibiliser ce procès comme tant d'autres et d'élargir la solidarité auprès des prisonnières et prisonniers longues peines.

« MERCI DE VOUS SOUCIER DE NOUS, SOUILLÉS, LAISSÉS ROUILLER, SANS AMOUR ET SANS LUMIÈRE. »

Les prisonniers détestent la Justice

Qu'elle prenne les traits rassurants d'un avocat général défenseur de la veuve et de l'orphelin – mais qui n'hésite pas à requérir des peines de trente ans malgré l'évidence des témoignages ; qu'elle ait le visage des jurés innocents qui suivent les réquisitions, celui des juges d'application des peines qui ajoutent des années aux condamnations, celui des greffiers maniaques qui archivent les empreintes et remplissent les casiers ou celui des matons qui frappent, tout le monde a de quoi détester la justice… Les lettres qui suivent le montrent clairement.

Maison d'arrêt de Fresnes,
mars 2016

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Kazim Genç. J'ai 32 ans, je suis du Nord, de Lille.
Je suis actuellement à Fresnes en attente de mon transfert pour la centrale de Vendin, dans le Nord. J'ai été écroué en 2007 à l'âge de 23 ans pour un assassinat que j'ai toujours nié. J'ai été baluchonné de maison d'arrêt en maison d'arrêt durant cinq ans : cinq ans de mandats de dépôt, et plusieurs centaines de demandes de mise en liberté qui m'ont été refusées.
En 2012, je suis passé aux assises de Douai dans le Nord, la cour d'assises la plus lamentable de France. Me voilà en face de l'homme le plus perfide que le système judiciaire ait connu à ce jour : l'avocat général Luc Frémiot*. Je suis seul dans le box des accusés durant deux semaines. Plus de 34 témoins de la scène du crime ont comparu à la barre pour témoigner, tous ont vu et pourraient reconnaître le tueur, ils le décrivent. A tour de rôle, la présidente de la cour leur pose la question qui aurait dû me faire acquitter : «Regardez dans le box, c'est bien lui ?», 34 réponses : «Non, c'est pas lui !». Plusieurs témoins racontent : «Le tueur était à un mètre de moi, je le reconnaîtrais ! Jamais je n'oublierai sa tête "typé maghrébin" de 30-35 ans !». L'avocat général ne se tient plus derrière sa peau de 101 dalmatiens frustré, prêt à agresser les témoins pour qu'ils me reconnaissent : rien à faire, M. Frémiot continue ses questions plus bêtes les unes que les autres. Les témoins sont catégoriques : ils ont bien vu le tueur et ce n'est pas moi !
Peu importe, dans le Nord, quand ils veulent vous condamner, vous le serez ! Frémiot requiert 30 ans. 4h de délibérés. Il faut bien bourrer le crâne des jurés. Me voilà condamné à 29 ans. Ils m'ont fait une fleur de un an ! Mes avocats, tellement choqués, ne savent pas quoi me dire et essaient tant bien que mal de me rassurer en me disant qu'ils vont venir me voir le lendemain à la première heure. Pas le temps pour Christian Cochet : il décède d'une crise cardiaque au matin ! Paix à son âme ! J'avais 28 ans. Ma date de libération : 2042, car j'ai été condamné en 2010 à sept ans en appel. Eux aussi, ils m'ont fait une fleur d'un an, résultat 6+29=35 ans de prison. Le compte est bon : 2007+35=2042.
En 2015, avec mes avocats, nous refusons de participer au procès en appel de mon procès, toujours avec Luc Frémiot qui refuse de lâcher le dossier. Ni moi, ni mes avocats ne sommes présents. Aucun avocat pour me représenter. Résultat : 25+6=31 ans. Avec les remises de peine je suis libérable en 2034. Cassation refusée : la raison, c'est que j'ai eu un procès équitable !
Actuellement, j'ai fait un recours à la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme). Toujours en attente.
Ça fait huit ans et six mois que je suis en prison dans des conditions inimaginables. Condamner des hommes à des peines aussi lourdes et violentes au nom de la loi ! Ils créent les futurs hors-la-loi !
Voilà quelques lignes d'un homme à qui on a offert tous les droits.
Merci à vous tous.

Kazim Genç

** voir l'article paru dans madame.figaro.fr le 20 janvier 2014,*
Luc Frémiot : « Il faut intervenir dès la première gifle »

« OUI, JE RÉCIDIVE AVEC UN GRAND R »

Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, décembre 2015

Salut l'équipe, à toutes et tous,

Bien joué pour les deux derniers numéros, ça m'a remotivé mais grave.
Bon, déjà dites à Christine que je suis de tout cœur avec elle, je lui ai écrit une lettre, après allez savoir si elle bougera ou n'a pas déjà bougé, j'ai noté l'adresse : 43770 Saran.
Bon moi, j'ai fait 26 jours de cachot entre les 14 dûs au soi-disant tapage à Eysses et le reste qui bloquait. Je compte bien sûr ne pas rester ici. C'est un truc de ouf ! Appellation CD mais régime plus fermé que Condé-sur-Sarthe. Là pour le moment je suis au régime strict. Alors, c'est cellules et promenades, c'est tout. Mais j'ai un projet et un programme bien chargé, lol. Je vous raconte que quand j'ai fait les 14 jours de Eysses, je ne savais toujours pas où je devais aller, j'ai écrit 14 courriers à la direction pour plusieurs problèmes. Au mitard, y avait des fois (4 fois pour être précis) où nous, prisonniers, on a dû partager nos repas parce qu'il manquait des repas. Pas de fiche téléphone en cellule. La totale, au bout de 17 jours, j'ai détruit la cellule. Oui je Récidive avec un grand R comme réponse, de là j'ai bloqué toutes possibilités de pouvoir intervenir pour l'AP. Résultat, à 4h du mat, rebelote ! mais à Mont-de-Marsan, le directeur que j'avais jamais vu vient me demander ce que je veux. Je lui dis que je veux une audience arrivant, comme tout arrivant, puisque tout le temps que je passe au mitard, j'ai vu personne. Mon paquetage est arrivé y a deux jours, mes cantines disparues xD'ei. Du coup, je lui demande où je dois aller, il me dit que j'vais en strict. Rigolade. Avant même que je lui crache vigoureusement à la gueule, il me fait la guerre au bout de 26 jours, je décide de sortir ce matin, dimanche 13 décembre. Le chef et ses collègues sont venus pour voir ou essayer de savoir pourquoi j'ai changé de position. Mais bon ! je lui ai dit que j'ai décidé à être un saint, lol, je lui ai fait une bonne blague, oui j'ai trouvé l'humour au QD, MDR, donc j'arrive en cellule (dégueulasse) pire que les chiottes d'une GAV, mais bon c'est pour la nuit, mais ça faut pas le dire xD'ei. Là je vois que j'ai ni paquetage ni poubelle et que le surveillant est "joueur", alors je joue mais quand il est revenu pour me demander d'où je venais, j'ai pas dit Eysses mais Condé-sur-Sarthe et là, BIZARRE, BIZARRE, il a compris que le jeu bas, je le casse en trois et pisse dessus au régime strict, j'ai dû trouver de bons camarades mais on est que deux à être normaux, trois en promenades et le reste 16 mecs sous valium victimes d'un système de merde gouverné par des scatophiles puisque pour faire autant de merde il faut l'aimer. Donc voilà, P.S. j'ai kiffé le jeu CEPAROULASTORY : vous devriez en faire un vrai pour Noël ! ça serait pas mal. Mais j'ai déjà fait 12 cases et sans avoir jeté les dés, MDR. Bon j'y go, passez le message, en tout cas j'ai pris note des conseils des copains et copines, gardez la pêche !
Merci pour tout, je vais écrire dès que je suis parti.
Bises à tous sauf aux keufs, matons, juges, procs, Spip, directeurs et tous ces acteurs de cette soi-disant justice.
Je constate qu'il y a plus de femmes qui écrivent que les hommes, alors vive la parité les mecs et écrivez camarades.
Le pirate, j'en fais mon emblème, clin d'oeil.

GAËTAN ANQUETIL

info : Gaëtan a été transféré à la centrale de Lannemezan, on peut lire sa dernière lettre en quatrième de couverture.

Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan,
le 29 février 2016

Salut à vous
Moi c'est J.Paul, j'ai eu votre journal du mois d'octobre 2015 par un ami avec qui j'ai bloqué le mitard. Je vous écris pour vous parler de mon parcours dans ce système carcéral.
Je suis incarcéré depuis le 8 septembre 2011 à la base pour une peine de 3 ans mais avec toutes les peines internes que j'ai prises ma peine s'est rallongée de 5 ans donc j'en suis à 8 ans, ma fin de peine est normalement en mai 2018.
Je suis des Yvelines, des Mureaux plus précisément.
Au début de ma peine j'étais à la maison d'arrêt d'Evreux (27). Tout s'est bien passé jusqu'au jour où je me suis énervé contre le sous-directeur, je lui ai mis des coups de poing dans la figure, ils m'ont placé au mitard, j'ai pris 30 jours puis ils m'ont placé à l'isolement, ensuite ils m'ont transféré au centre pénitentiaire (CP) du Havre j'ai tout de suite pas aimé les conditions de détention, j'ai bloqué le mitard 15 jours, ils m'ont sorti de force pour me mettre à l'isolement 3 mois$^{1/2}$, ensuite ils m'ont transféré au centre de détention (CD) de Bapaume (62). Tout se passe bien : ma femme y est incarcérée au CD des femmes, ils nous donnent des parloirs internes de 9 heures à 11 heures les vendredis et à la grâce de dieu elle tombe enceinte, ils l'ont transférée au CP de Rennes (35). Moi de rage je pars bloquer le mitard 25 jours, ils me sortent de force pour me placer à l'isolement 9 mois, puis ils me transfèrent au CP de Réau. Là je refuse de faire les empreintes au greffe, ils me plaquent contre les murs, ils me mettent les menottes, ils me mettent au mitard 15 jours, puis ils me transfèrent dans le sud-ouest au CD d'Eysses (47). Là je me suis posé 2 mois, puis un matin je décide que le premier qui m'ouvre à 7h à l'ouverture je le frappe et malheureusement c'était une surveillante que j'ai frappée, ils m'ont placé au mitard 30 jours, puis ils me transfèrent au CP de Mont-de-Marsan (40). Là je vous écris, ici c'est la pire des prisons que j'ai connues, j'ai jamais vu une prison avec autant de balances, de pleureuses, etc.
Donc j'ai écrit au sous-directeur pour lui dire mes souhaits d'être transféré très !! rapidement avant que je ne m'énerve… et j'ai aucune réponse.
Ma femme à ce jour est à Rennes. Notre fils Nino est né et il est chez la maman de ma femme.
J'ai la rage contre ce système carcéral, j'ai 42 ans, et j'ai passé près de 23 ans en prison en plusieurs peines, ils veulent me mettre plus bas que terre mais je ne leur donnerai jamais raison.
Voilà ce que je voulais vous dire pour l'instant. Je vous laisse mes coordonnées si vous voulez m'écrire. Et merci c'est cool ce que vous faites.

Jean-Paul Meux

« Y a que les bloquages de QD qui font avancer les choses »

Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan,
le 24 mars 2016

J'ai bien reçu l'envolée n°43 de février, un grand merci à vous.
Aussi, j'aimerais que vous passiez un message à mon poto Gaëtan Anquetil, de la centrale de Lannemezan :

> Salam alaykoum fréro,
> J'ai lu ton article dans l'Envolée de février si si ma gueule,
> t'as réussi à partir de Mont-de-Marsan,
> je t'ai écris une lettre au placard là où tu es.
> Fréro, prends soin de toi, qu'Allah te facilite.
> Force et honneur !

C'est bien ce que vous faites, moi je ne connaissais pas, y a plein de gens au placard qui ne connaisssent pas parce que le système carcéral ne nous le permet pas, ici on est enfermés comme un mort dans une tombe, aucune perspective, rien, y a que les blocages de QD qui font avancer les choses. J'ai fait trop de placard, des fois je me sens mieux au mitard qu'en détention normale car les choses avancent mieux.
Force et honneur.

Jean-Paul Meux

On ne fera pas taire Maître Ripert !

« Il n'y a plus eu en France de radiation d'avocat pour fait d'audience depuis la fin de la guerre d'Algérie! »
Bernard Ripert

Notre ami l'avocat Bernard Ripert a été placé en garde à vue lundi 23 mai. En mode western : cinq voitures de police pour bloquer l'accès à son domicile, dix flics pour venir l'alpaguer l'arme au poing. Cinq en sécurisation dehors, cinq autres pour le menotter dans le dos et le tirer hors de chez lui. « Ça ne s'est pas bien passé. C'est inquiétant, cette façon de procéder », a déclaré son épouse. C'est même intolérable. Bernard venait d'être inculpé le 13 mai pour « entrave à l'exercice de la justice » et « menace ou acte d'intimidation commis envers un magistrat en vue d'influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions », un délit passible de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. Il aurait eu « une attitude menaçante » vis-à-vis d'un magistrat de la cour d'appel de Grenoble qui avait statué sur le dossier de sanction disciplinaire dont il faisait l'objet. C'est pour cette énième accusation qu'il est placé en garde à vue.

Ils n'en sont pas restés là : en fin de journée, Bernard Ripert a été interné à l'hôpital psychiatrique de Bassens. « L'expert psychiatre a estimé qu'il s'agissait d'une personne présentant des troubles mentaux nécessitant son hospitalisation sous contrainte en structure psychiatrique », a déclaré Jean-Yves Coquillat, procureur de Grenoble. On a souvent pu lire dans le journal comment la pénitentiaire a recours à ce procédé pour écarter des prisonniers récalcitrants. L'internement de Bernard Ripert s'inscrit aussi dans la grande tradition des régimes totalitaires qui éliminent les dissidents en les enfermant à vie dans des hôpitaux psychiatriques. La justice a décidé de le faire passer pour fou pour lui faire payer une vie de combat ; pour faire passer sa colère contre les injustices pour une pathologie et sa dignité pour de la paranoïa. Pour les gardiens de l'ordre, sa parole libre, son insoumission sont la preuve de sa folie. Heureusement, ça ne pouvait pas tenir bien longtemps face à la détermination de Bernard qui s'est immédiatement mis en grève de la faim et à celle de ses proches, confrères et amis qui ont réussi à organiser immédiatement un rassemblement de soutien devant l'hôpital.

C'est le dernier acte – en date – de la campagne de persécution dont cet avocat fait l'objet de la part de l'institution judiciaire. Ça fait plusieurs années que la magistrature de Grenoble tente par tous les moyens de le radier du barreau : il gêne vraiment trop par son refus de la justice de classe, qui l'a mené à défendre aussi bien les militants politiques d'Action directe ou des Grapo que des prisonniers longues peines qui s'évadent comme Christophe Khider, parce qu'il considère que *« tous les prisonniers sont des prisonniers politiques »*. Cela fait bientôt quarante ans que Bernard Ripert mène une guerre de position dans les cours d'assises contre les juges, procureurs et bâtonniers qui veulent aujourd'hui le voir au trou. Pourquoi ? Pour que les inculpés ne prennent pas les peines infinies que ces magistrats veulent leur coller : *« Comment accepter que les décrets de 1991 et 2005, portant sur l'organisation de notre profession et nos règlements intérieurs, nous obligent à plaider avec "délicatesse et modération" quand la liberté et même la vie de nos clients sont en jeu ? Trente ans de réclusion, perpétuité.... Est-ce de "la délicatesse" et de "la modération" ? »* écrivait-il le 26 mars dernier à ses confrères.

« Je continuerai à crier que tous les capitalistes sont des ordures, des saloperies, et je suis particulièrement déçu qu'aujourd'hui on ne s'occupe pas mieux d'eux au niveau du peuple. »

Il n'a jamais cessé de rappeler qu'*« au niveau pénal, la justice est utilisée comme un moyen d'épuration sociale d'abord, d'épuration ethnique, ensuite. On veut par l'intermédiaire de la justice éliminer une frange de plus en plus importante de la population, l'enfermer, la mettre hors jeu, hors circuit »* En avril 2013, il déclarait lors du procès de l'évasion de Christophe Khider et Omar Top El Hadj de la centrale de Moulin-Yzeure : *« On veut faire crever les prisonniers dans les prisons de France, et quand on veut faire crever quelqu'un, cette personne a un droit et même un devoir : le devoir de s'évader. » [Cf l'Envolée n°35]*

Revenons sur l'escalade qui a conduit à son hospitalisation d'office. En 2014, il est suspendu pendant un an pour avoir énoncé quelques vérités :
« Dans le cadre d'une audience d'assises tendue, j'ai été condamné sur les seules dénonciations des avocats des parties civiles requis par le bâtonnier alors que ni le président de la cour d'assises, ni l'avocat général n'avaient rien à me reprocher. Le grief le plus grave était d'avoir traité le président "de tricheur et de menteur". » (Lettre aux avocats)

Il reprend ses activités en décembre 2015 :
« Je faisais déjà l'objet de nouvelles poursuites avant même cette reprise – non pas pour avoir, comme il m'est reproché fallacieusement sollicité devant deux cours d'assises l'application des dispositions de l'article 275 du code de procédure pénale [A titre exceptionnel, le président peut autoriser l'accusé à prendre pour conseil un de ses parents ou amis], *mais pour avoir fait connaître à ces cours d'assises, présent en civil dans le public, que j'acceptais la demande de deux justiciables qui sollicitaient, eux, l'application de ce texte !*

On m'a encore abreuvé d'accusations à la suite du renvoi d'une affaire, toujours en cour d'assises, au mois de février 2015, pour absence de nombreux témoins, et alors qu'"ils" ne trouvent plus à me reprocher que le fait que j'aurais dit à un confrère "qu'il ne se fatiguait pas pour la défense de son client", ce qui n'est pas la formulation exacte et alors que mes accusateurs se refusent à considérer le contexte et les circonstances de ce propos, et notamment les propos agressifs préalables de ce confrère à mon égard ; et que j'aurais dit au président, dans le cours d'une plaidoirie sur incident, et après que ce président ait commis une énorme erreur de procédure, "qu'il était préférable de connaître le code de procédure pénale avant l'audience plutôt que de le découvrir pendant ou après", ce qui me paraît particulièrement juste et opportun !

On me reproche également les termes d'un courrier considéré outrageant et que l'on déforme pour le rendre fautif, courrier adressé à un directeur de maison d'arrêt qui m'avait accusé fallacieusement – et dénoncé calomnieusement – d'avoir voulu introduire mon téléphone portable en détention ; ce qui était bien sûr faux, et je n'ai pas été poursuivi pour cela. Fort de ces poursuites disciplinaires, mon bâtonnier, au service du procureur général, a saisi le conseil de l'ordre pour demander, en application des dispositions de l'article 24 de la loi du 31.12.1971, une suspension provisoire pour, ose-t-il écrire dans son acte de saisine,"que je ne puisse intervenir ultérieurement à l'occasion des procès importants" dans lesquels je pourrais être présent, et notamment le procès dit "d'Échirolles."

(…) Sous le fallacieux prétexte que le conseil de l'ordre n'avait pas repris cette disposition légale dans sa décision, le bâtonnier, le procureur général et les magistrats de la cour d'appel, en violation de cette loi, ont imaginé un stratagème illégal pour dessaisir le conseil de l'ordre qui s'apprêtait à rejeter la demande de suspension provisoire : se saisir de la demande et prononcer aveuglément en mon absence – alors que je n'avais même pas connaissance de la tenue de cette audience, étant en Afrique – quatre mois renouvelables de suspension provisoire pour m'empêcher d'intervenir dans un dossier criminel qui devait être jugé à partir du 25 mars, comme l'a clamé le procureur général à l'audience. » (Lettre aux avocats)

En janvier 2016, il est de nouveau suspendu, pour des motifs toujours aussi fumeux. Il est relaxé le 11 mai 2016 par le conseil de discipline, constitué de 11 avocats de 5 barreaux différents. Dès le lendemain 12 mai, les magistrats de la cour d'appel de Grenoble décident illégalement de prolonger sa suspension provisoire, déjà elle-même illégale, et fixent son audience de radiation au 2 juin 2016 à 9 heures ; c'est-à-dire à trois semaines, alors qu'il faut habituellement de neuf à vingt-quatre mois pour qu'une affaire soit rejugée à la cour d'appel. *« Le président de cour d'assises Pradier a écrit dès le 7 avril 2016 à l'un de mes clients qui doit comparaître devant la cour d'assises de Valence à partir du 29 juin, pour l'enjoindre de changer d'avocat au motif qu'étant suspendu provisoirement jusqu'au 3 juin, je le serai encore le 29 juin. »* (Lettre au ministre de la justice du 14 mai 2016)

Ces dernières années, Bernard Ripert a cherché à rendre public l'acharnement dont il fait l'objet. En mars dernier, il écrit une série de lettres ouvertes – restées sans suite – au ministre de la justice, à la presse et à ses confrères pour tenter de les faire réagir : *« Confrères, "on ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui". Je ne mendie pas votre soutien. Je vous invite à vous battre avec moi pour que soient reconnus et respectés nos, et mes justes droits. C'est là la définition de l'avocat, n'est-ce pas ? »*

Suite à la couverture médiatique de l'hospitalisation d'office de Bernard et aux vives réactions qu'elle a soulevées sur les réseaux sociaux, les syndicats d'avocats ont fini par réagir en organisant un rassemblement de soutien. Notons pour mémoire ces phrases tirées du communiqué du Syndicat des avocats de France – histoire de les leur ressortir plus tard : *« Sans le concours d'un avocat libre et indépendant, les décisions de justice n'ont aucune autorité et ne sont guère respectables. (...) Les avocats n'ont pas vocation à faire de la figuration ou à assurer simplement une présence pour le confort du juge. »*

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE SOUTIEN À Me RIPERT

Le 26 mai 2016

Depuis hier matin, Me Ripert vit l'enfer. Cet enfer sans droit ni loi, que l'on réserve à tous ceux que la police, la justice arrêtent dans un cadre légal ou pas. Les persécutions et le harcèlement contre Me Ripert ont franchi une étape supplémentaire. Me Ripert le savait ; dès la semaine dernière, il annonçait à ses proches cette étape – c'était la prison ou l'hôpital psychiatrique : l'enfermement.

Lundi, ils ont tenté la case prison, ils n'ont pas réussi à gagner en jouant cette carte, nous imaginons qu'ils n'ont pas réussi à trouver les magistrats qui accepteraient de se livrer à telle vilénie. Tous les magistrats ne sont pas de la mouture de ceux qui persécutent Me Ripert, il faut le dire.

Alors ils ont joué la carte hôpital psychiatrique, et pour cela ils ont trouvé une psychiatre complaisante qui a écrit des mensonges, des inepties, des absurdités sur son certificat médical. Ils ont utilisé l'HP comme au pires moments du communisme en URSS -eux qui dénonçaient, eux qui fustigeaient tant ces pratiques odieuses et inadmissibles d'internement arbitraire en psychiatrie d'innocents opposants. Vingt-six ans plus tard, ce sont les juges et les préfets du gouvernement Hollande qui ressucitent de telles pratiques aussi liberticides qu'odieuses. Nous dirions à ces individus que « les cons osent tout, c'est à cela qu'on les reconnaît » : s'ils prennent cette phrase pour eux, c'est qu'ils se reconnaissent dans cette citation.

Bien sûr que ce qu'ils font subir à Me Ripert est odieux et inacceptable, dégueulasse, mais il résiste. Qu'ils sachent qu'il ne cèdera pas, jamais, qu'il ne se taira pas, jamais ! Lucie Aubrac avait dit : « Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent. » Me Ripert a retenu de cette grande résistante ce message. Il résiste et continuera à résister. Tout ce qu'ils invoquent contre lui est faux. Il ne souffre d'aucun trouble mental, il est seulement un avocat rigoureux, combattant mais aussi combatif, c'est ce qu'ils ne supportent pas, c'est pour cela qu'ils veulent le détruire : ne les laissons pas faire. Soutenons Me Ripert jusqu'à sa libération, soutenons-le jusqu'à ce que la justice le laisse tranquille.

SOYONS TOUS PRÉSENTS À SON PROCÈS LE 2 JUIN 2016 À GRENOBLE POUR LE SOUTENIR. MERCI À TOUS.

Suite à un large soutien d'avocats, des gens de Nuit debout de Paris et de Grenoble qui ont fait des rassemblements et une campagne de harcèlement téléphonique de l'Hopital, la mesure D'HO a été levée. Il est rentré chez lui le mercredi 25 au soir et a constaté que son domicile avait été bizarrement visité... entre perquise et coup de pression.

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

ANGERS : LES NUITS BLEUES
AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
BAYONNE : ELKAR
BAGNOLET : LE REMOULEUR
BESANÇON : L'AUTODIDACTE
BORDEAUX : LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CLERMONT-FERRAND : LOCAL DE LA CNT-AIT
DIJON : BLACK MARKET
DOUARNENEZ : L'IVRAIE
GRENOBLE : LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF
IVRY SUR SEINE : ENVIE DE LIRE
LILLE : CCL / L'INSOUMISE
LIMOGES : UNDERSOUND
LYON : BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE / LA LUTTINE/ LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR
MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR /MANIFESTEN / TRANSIT / L'ARBRE A THE / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE / ARTICLE 13
MONTPELLIER : SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS : LA PAROLE ERRANTE
NANTES : B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST
PARIS III : COMME UN ROMAN
PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR
PARIS XI : ENTROPIE / LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE
PARIS XIX : LE MERLE MOQUEUR / TEXTURE
PARIS XX : L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS : LE CRI DU PEUPLE
ROMANS-SUR-ISÈRE : LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN : L'INSOUMISE
SAINT-DENIS : FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE
SAINT-GIRONS : LA MOUSSON
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT : LIBRAIRIE ANCIENNE
STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE : NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE
BRUXELLES : ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS
LIÈGE : ENTRE-TEMPS

Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Brest : Extra-Muros - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest
et sur internet : groupe.brest@genepi.fr
Prison couverte : MA de l'hermitage
Bordeaux : L'autre parloir (Genepi) - Le mercredi de 18 h 45 à 20 h 30
La clé des ondes - 90.10 FM
Tél. du direct : 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages
Prison couverte : MA de Gradignan
Caen : La démangeaison des ailes - Un dimanche sur deux à 15h. Radio Bazarnaom - 92.3 FM
65, rue des rosiers, 14000 Caen / Mail : lademangeaisondesailes@laposte.net
Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 17h à 18h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon / Mail : wakinyan@no-log.org
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19h à 20h
Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte : MA de Varces / CSL Saint-Bruno
Parloirs Libres - Les 1er et 3ème jeudis du mois de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM
Pour les messages : 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine
Lyon : La petite cuillère. Tous les 2e et 4e jeudis de chaque mois
de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km)
ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne)
Répondeur : 07 81 35 93 71 Mail : lapetitecuillere@riseup.net
adresse postale : Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
passe-murailles - 4è lundi du mois de 20h à 21h 30
Pour les messages (répondeur) : 07 58 74 63 01 ; https://passemuraille.noblog.org/
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Mail : passe-muraille@riseup.net / Podcast : http://soundcloud.com/passe-muraille
Parloir libre - Le jeudi de 20h30 à 22Î00 et le samedi de 19h à 21h
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 41, rue Jobin - 13003 MarseillePrisons couvertes : MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes
Région parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19h à 20h30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8h)
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
ras-les-murs - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rouen : au delà des murs - Le 1er et 3e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct : 02 35 12 68 92
Mail: audeladesmurs@laposte.net / Prisons couvertes : MA de Rouen
Saint-Etienne/Lyon : Papillon - Les 1er et 3e jeudis du mois de 20h à 21h
Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)
et sur internet : www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne
emissionpapillon@riseup.net
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux)
Toulouse : Bruits de Tôle ou L'Envolée - Le jeudi de 19h à 20h /
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse
et sur internet : www. canalsud.net / Mail : canalsud31@wanadoo.fr
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 - Tél. messages : 07 53 33 86 80
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

Diffusion itinérante et coopérative du journal :
Générations Futur / téléphone : 06.50.65.99.66.

L'ENVOLEE

43, rue de Stalingrad / 93100 Montreuil
e-mail : contact@lenvolee.net
www.lenvolee.net

Pour vous abonner, écrivez-nous !
Joindre un chèque de 15 euros (ou plus)...
Gratuit pour les prisonniers

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directrice de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

Centrale de Lannemezan,
Le 22 mars 2016

PETITE POÉSIE SANS RIRE

Je ne suis pas « belge », par manque d'hypocrisie.
Je ne suis pas de ceux à qui on fera boufffer une idée d'unité nationale sous fond de terrorisme : à chacun sa lutte, à chacun ses armes.
Je ne suis pas de ceux qui votent, simplement parce que je ne crois pas aux mensonges.
Je ne suis pas de ceux qui, après des années de luttes, de combats, lâchent la barre parce que ça fait plaisir.
Mais je veux bien être le bourreau de tous ces e... qui gouvernent, promettent, trahissent, font des guerres pour pouvoir pleurer les conséquences de leurs décisions et la réponse de leurs ennemis.
S'il y a une chose que j'ai comprise, c'est que ce pays, ces lois, ces juges et ce code pénal, c'est que tout ça, c'est un putain de maxi Kinder surprise.
On te fait d'abord croire qu'il y a une véritable justice juste, (bonus) elle est pour tous.
Toi, en bon prolo, en bon con ou en utopiste t'idéalises, et quand vient le jour où on te condamne pour des conneries, on te dit : « c'est juste, tu payes ta dette à cette société », en bon con tu continues.
Mais tu allumes les infos, et là, stupeur : que des politiques, des gouvernants mis en cause, jugés, relaxés à chaque coup.
Au final tu t'aperçois que depuis des années on t'a enfilé un paquet de disquettes dans le cul, du coup douleurs, hémorroïdes, et là, rancœur, envie de vengeance.
Je veux bien être condamné pour tous mes actes, mes délits, si tout le monde paye la note : justice pour tous ou rien pour personne.

Sinon qu'ils aillent se faire e... avec leurs mensonges et cette soi-disant justice. Et si on s'en tenait à rien pour personne.
Au moins, j'aurais pas ce sentiment de me faire e... à chaque coucher.

Gaëtan

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).